



**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS
COMPTE-RENDU
DE SEANCE**

[SÉANCE PLÉNIÈRE DU 28/06/2018]

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 28/06/2018

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 57 du 24 juillet 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Jean-Pierre Babelon, M. Jean-Marc Blanchecotte, M. Henri Bresler, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Serge Colas, M^{me} Claire Germain, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M. Éric Lapierre, M^{me} Véronique Levieux, M. Claude Mignot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Géraldine Texier-Rideau.

EXCUSÉS

M^{me} Valérie Alonzo, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 28/06/2018

ORDRE DU JOUR

PERMIS

19, rue Georges-Lardennois (19 ^e arr.).....	4
3, rue Berger (01 ^{er} arr.).....	6
1, place Saint-Thomas d'Aquin (07 ^e arr.).....	9
12, rue de Poitiers (07 ^e arr.).....	13
9, rue du Huit-Mai-1945 et 93, boulevard de Strasbourg (10 ^e arr.).....	17
61, avenue Ledru-Rollin (12 ^e arr.).....	20
30-30B, rue Copernic (16 ^e arr.).....	23
69, rue de Prony (17 ^e arr.).....	26
20, boulevard Pasteur (15 ^e arr.).....	28
9, rue du Helder (09 ^e arr.).....	31

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

5-7, rue des Taillandiers et 12, passage des Taillandiers (11 ^e arr.).....	34
10, rue de Buci (06 ^e arr.).....	36

SUIVIS DE VŒUX

19-25, rue Boissonade (14 ^e arr.).....	39
33, rue d'Artois (08 ^e arr.).....	42
52, rue Boissière et 89, rue Lauriston (16 ^e arr.).....	46

[19, RUE GEORGES-LARDENNOIS (19^E ARR.)]

Démolition d'un immeuble de 1998 dans un secteur « Maisons et villas »

Pétitionnaire : M. PASTOR David - SNC POP 19

PC 075 119 18 V 0011

Dossier déposé le 21/02/2018

Fin du délai d'instruction : 21/06/2018

« Construction d'un bâtiment d'habitation de 15 logements avec toiture-terrasse accessible et végétalisée, sur rue et jardin, et aménagement paysager des espaces verts, après démolition totale du bâtiment existant. SHON supprimée : 367 m² ; SHON créée : 798 m² ; surface du terrain : 881 m². »

PROTECTION

Aucune protection mais bâtiment situé en secteur « Maisons et villas ».

PRÉSENTATION

L'adresse est située au cœur de la butte Bergeyre qui culmine à une centaine de mètres d'altitude à l'ouest du parc des Buttes-Chaumont. Son sous-sol de carrière (gypse et pierre) fut exploité jusqu'au milieu du XIX^e siècle, comme celui des autres collines de l'arrondissement. La butte doit son nom au stade Robert Bergeyre, qui fut créé sur le site en 1918 en souvenir d'un joueur de rugby décédé au début de la Première Guerre mondiale. L'équipement sportif fut rapidement fermé (1924), en raison de l'instabilité du sol qui entraînait de fréquentes consolidations.

Les documents d'archives montrent qu'en 1958, le 19 rue Georges-Lardennois est construit d'une maison neuve

orientée à l'ouest, élevée sur rez-de-chaussée d'un étage dont la façade sud longe la pente, puis d'un second en retrait couvert d'un toit incliné. Les plans de l'édifice montrent une occupation en partie professionnelle, atelier au rez-de-chaussée et logement à l'étage. La maison est partiellement démolie en 1998 - la structure primaire semble avoir été conservée - et remployée au profit d'un immeuble de trois étages à usage d'habitation avec une extension en véranda côté jardin. Au troisième étage établi en retrait, quatre nouvelles chambres ont été créées après démolition de l'ancienne toiture remplacée par un comble brisé à forte pente.

Le projet prévoit la démolition de l'immeuble actuel. Le nouveau bâtiment, prévu en logements, gagne un étage (R+4) par rapport au précédent (R+3). Le niveau supplémentaire, couvert d'une terrasse, est établi en retrait afin de suivre la ligne du gabarit enveloppe. Côté ouest, l'immeuble se retourne, à rez-de-jardin, sur deux travées de large.

Le jardin situé à flanc de colline le long de la rue Georges-Lardennois est classé E.V.P. Le projet prévoit de lui redonner son identité en supprimant les abris précaires dispersés dans la pente et en remplaçant les allées et emmarchements en bois actuels par des allées en gravier et nez de marche en traverses de bois.

DISCUSSION

Le Président informe les membres que, le permis ayant été délivré, le dossier ne sera pas examiné par la Commission.

RÉSOLUTION

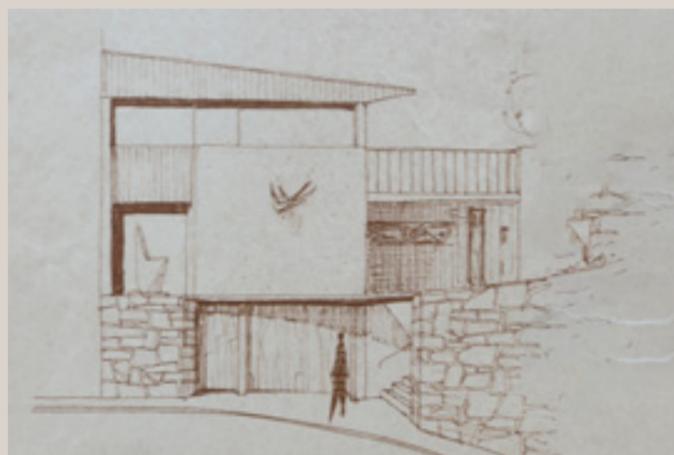
Aucune résolution

SOURCES

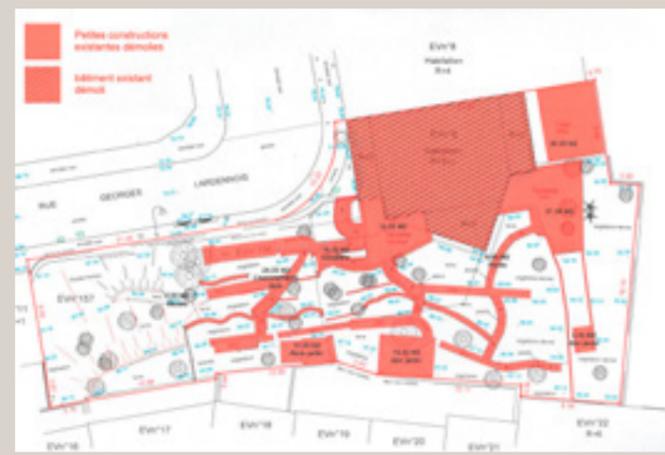
- Archives de Paris : 1645W 369 ; 3588W 34 ; 3589W 1043.



Extrait du P.L.U.



Élévation de la façade sur rue, dressée par R. Salanon en 1958 (Archives de Paris).



Plan de repérage des démolitions projetées (© A&SE).



Coupe sur le terrain, côté ouest, état projeté (© Les Ateliers Monique Labbé).



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue (à droite).



Élévation de la façade sur rue, dressée par Patrick Delhomme en 1998 (Archives de Paris).



Plan masse, état projeté (© Les Ateliers Monique Labbé).



Vue d'insertion du projet depuis la rue (© Les Ateliers Monique Labbé).

[3, RUE BERGER (01^{ER} ARR.)]

Démolition d'une maison de la seconde moitié du XVII^e siècle

Pétitionnaire : M. MANGOS Nicolas - SCI SENA

PC 075 101 17 V 0045

Dossier déposé le 20/10/2017, complété le 13/03/2018

Fin du délai d'instruction : 23/09/2018

« Construction d'un bâtiment de bureau de 7 étages avec toiture végétalisée après démolition d'un bâtiment d'habitation (4 logements) et de commerce sur rue. (Analyse historique et patrimoniale).

SHON à démolir : 168 m² ; SHON créée : 236 m² ; surface du terrain : 44 m² ; hauteur du projet : 23 m. »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 21 septembre 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition totale d'un petit immeuble construit dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

La Commission demande qu'un diagnostic technique complet soit réalisé afin d'évaluer l'état matériel de la construction en vue de privilégier la solution d'une restauration. Elle indique par ailleurs qu'elle s'opposerait à toute démolition de l'escalier en bois intérieur à double noyau caractéristique de la période de construction du bâtiment. »

PRÉSENTATION

L'immeuble, d'une seule travée, situé sur une parcelle étroite au n° 3 de la rue Berger (anciennement n° 22 puis n° 49bis rue Aubri-le-Boucher), a probablement été construit dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Ayant appartenu au maître rôtisseur Germain Autan jusqu'en 1738, il passe ensuite aux mains de Jacques Corps qui lègue la propriété à son épouse Marie de Santeuil et à ses enfants mineurs. La maison, disposant d'une entrée par une porte simple, se compose alors d'un corps de logis sur rue, simple en profondeur avec une courte aile se développant sur la gauche et un bâtiment en fond de parcelle. Élevée sur caves, la demeure, construite en moellons et pans de bois, possède quatre étages carrés sur rez-de-chaussée et un cinquième sous combles. La façade présente à chaque niveau une fenêtre donnant sur la rue. Les autres façades (aile en retour et bâtiment en fond de parcelle) prennent jour sur une courette.

Malgré les nombreux changements de propriétaires,

l'usage de la maison se précise au fil du XIX^e siècle : une boutique au rez-de-chaussée et des chambres garnies et locatives aux étages. Depuis cette époque, il semble que l'immeuble n'ait que peu évolué, tant du point de vue des usages que de sa composition interne. Une boutique, donnant aujourd'hui encore sur la rue, est venue combler la courette au rez-de-chaussée. Les étages sont toujours desservis par l'escalier en bois à double noyau du XVII^e siècle et les chambres garnies ont laissé place à de petits appartements locatifs.

Le projet propose la démolition de l'immeuble actuel en raison de son état de dégradation avancée, et son remplacement par une nouvelle construction surélevée de deux niveaux par rapport au bâtiment ancien et alignée sur le mitoyen de gauche (les trois derniers étages en retraits successifs). L'escalier intérieur, dont la Commission avait demandé, en faisabilité, la conservation, serait démolie au profit d'un nouvel escalier installé en fond de parcelle. La courette actuelle ne serait pas reconstruite.



Extrait du P.L.U.



Extrait de l'Atlas de la Censive de l'Archevêché (1772), pl. 22. L'immeuble occupe alors le n° 22 de la rue Aubri-le-Boucher.



Vue actuelle de la façade sur la rue Berger.



Vue actuelle de l'escalier du XVII^e siècle.



Coupe longitudinale et élévation de la façade sur rue, état existant (en haut) et état projeté (en bas) (©Atelier NMA).

DISCUSSION

Plusieurs membres regrettent la mauvaise qualité du projet, qu'ils jugent sans rapport avec le contexte architectural de la rue. Un autre s'oppose très fermement à la demande de démolition de ce bâtiment du XVII^e siècle et met en avant le caractère patrimonial de l'escalier. Il estime par ailleurs qu'une réhabilitation de l'existant est possible malgré le mauvais état général de la construction. Quelqu'un abonde en ce sens et estime que la Commission se doit de protéger ce type d'immeuble à travée unique qui constitue un bon exemple de l'habitat ancien ordinaire de la capitale et qu'il faut s'élever avec force contre toute demande de démolition et de surélévation.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'une mai-

son ancienne du quartier des Halles.

La Commission s'oppose fermement à la perte de cette maison qui constitue un exemple en partie intact de l'habitat ordinaire parisien au XVII^e siècle tel que l'a proposé Pierre Le Muet à la même époque (travée simple percée de fenêtres sans encadrement de taille décroissante). Elle demande sa réhabilitation et le maintien en place de l'escalier d'origine à double noyau caractéristique de ce type de maison.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives nationales : MC/ET/CXXI/860 (25 février 1846).
- Archives de Paris : DQ¹⁸ 366 ; DQ¹⁸ 227 ; D¹P⁴ 52 ; D¹P⁴ 113.
- Jean-Pierre Babelon et alii, *Richesses d'art du quartier des Halles, maison par maison*, [Paris,], Arts et métiers graphiques, Flammarion, 1967, p. 15.

[1, PLACE SAINT-THOMAS D'AQUIN (07^E ARR.)]

Transformation de l'hôtel de l'Artillerie en campus universitaire

Pétitionnaire : M. MION Frédéric

F.N.S.P. représentée par SOGELYM INGENIERIE

PD 075 107 18 P 0002

Dossier déposé le 23/02/2018

Fin du délai d'instruction : 23/05/2018

« Démolition totale du bâtiment « 5 » de R+3 avec un niveau de sous-sol, à usage de bureau, situé au centre de la parcelle.

SHON démolie : 2559 m². »

PROTECTION

- Ensemble protégé au titre des Monuments historiques : bâtiments conventuels : façade sur la place ; cloître (murs de façades et couvertures du bâtiment ; galeries inté-

rieures) ; escalier intérieur avec sa rampe en fer forgé ; salon rouge avec son décor (classement par arrêté du 21 septembre 1982) ; bâtiments conventuels : façades et toitures, sauf celles classées (inscription par arrêté du 21 septembre 1982).

- Ensemble protégé au titre du P.S.M.V. du 7^e arrondissement.

PRÉSENTATION

En 1632, la branche réformée de l'ordre des Dominicains installe son noviciat dans un vaste enclos qui, à partir de la rue du Bac, longe le chemin des vaches, future rue Saint-Dominique - rue Saint-Germain sur laquelle sera ouverte le boulevard Saint-Germain. La première chapelle construite sera remplacée, en 1682, par un nouvel



Vue actuelle de la façade sur la rue Berger.



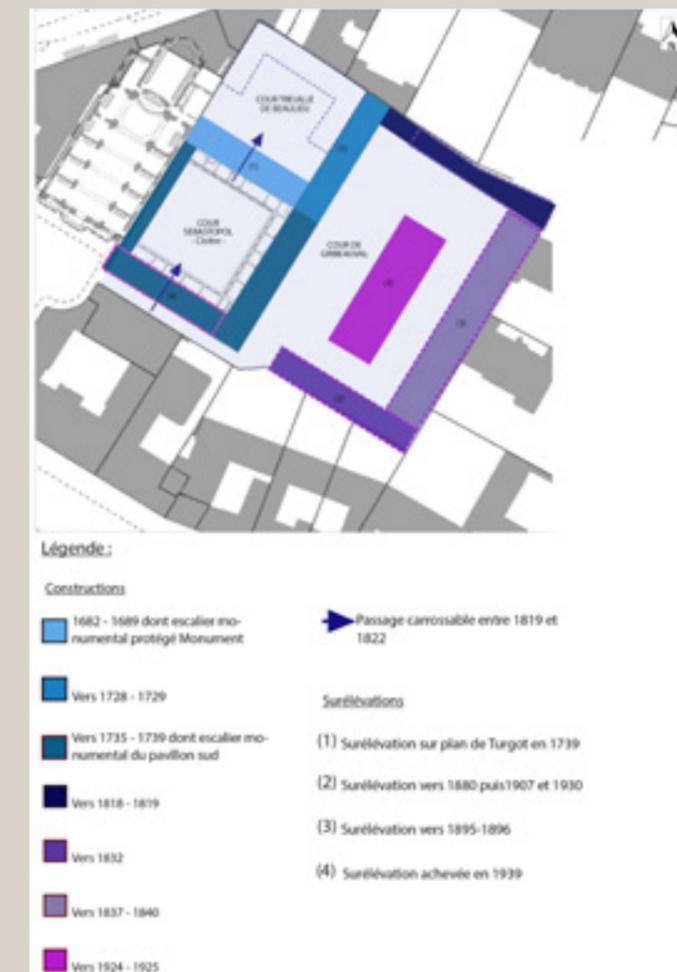
Vue d'insertion du projet depuis la rue Berger (©Atelier NMA).



Extrait du PLU.



Détail du plan de la ville de Paris et de ses faubourgs dédié au roi, dressé par B. Jaillot en 1767.



Plan de datation des différents bâtiments (© GRAHAL).

édifice dû à l'architecte Pierre Bullet, les dominicains faisant établir, la même année, perpendiculairement au chœur de l'église, un bâtiment élevé de trois étages plus comble sur rez-de-chaussée renfermant le réfectoire et les dortoirs. Les cellules des religieux sont desservies par un escalier monumental qui a été conservé, alors qu'il ne reste probablement plus rien du cloisonnement ancien des étages. Cette première phase de construction est suivie de deux autres : en 1728-1729, alors que François Lemoyne peint au plafond du chœur des moines une *Transfiguration* monumentale d'inspiration vénitienne, un deuxième corps de logis, est établi en retour le long de la basse-cour du noviciat (actuelle cour Treuille de Beaulieu). Dix ans plus tard (1735-1739), trois autres bâtiments, bordés d'arcades formant cloître, sont ajoutés aux premières constructions : les ailes ouest et sud sont à l'origine élevées d'un simple étage sous comble, l'aile est présentant, elle, trois étages, le dernier lui aussi sous comble. Le bâtiment de 1682, qui ferme la cour

au nord, est épaissi et doublé également d'arcades afin de créer une galerie continue (actuelle cour Solférino). L'escalier monumental situé dans le pavillon d'angle, à l'extrémité sud de l'aile est, date des mêmes années (classé Monument historique).

Après la Révolution et la saisie des biens du clergé, le site devient la propriété de l'Armée. Les bâtiments de l'ancien noviciat sont occupés par les services de l'Artillerie qui, dès le début de la Restauration, opèrent dans les étages un grand nombre de transformations pour y créer en particulier des salles de musée et installer au premier étage de l'aile est des appartements (salon rouge, classé monument historique). Une allée carrossable, qui entraîne le percement de la travée centrale des bâtiments sud et nord, est créé à travers le cloître afin de relier l'aile sud à l'actuelle cour Treuil de Beaulieu. La première moitié du XIX^e siècle est également marquée par l'arrivée de nouvelles constructions qui formeront avec l'aile est du noviciat - dont la façade est alors très

remaniée - une nouvelle cour à l'emplacement du jardin de l'ancienne maison des dominicains (cour Gribeauval). Les bâtiments entourant cette cour seront, par la suite, surélevés pour la plupart, et son centre loti en 1924. Cette dernière construction à ossature de béton et remplissage de briques enduites de ciment pierre sera, elle-aussi, surélevée à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Le site, acquis par Sciences Po en décembre 2016, est destiné à former, à l'horizon 2021, le nouveau campus universitaire de l'école. L'objectif est d'y regrouper les institutions de recherche actuellement dispersées entre différents lieux et d'y accueillir des pôles d'enseignement, une bibliothèque et de nombreux espaces mutualisés. Pour pallier la constructibilité limitée du site, le projet s'est principalement orienté vers une restructuration des cours (hormis la cour Solférino protégée Monument historique) dont les sous-sols seront mis en relation grâce à la création, au niveau R-1, de nouvelles surfaces et circulations irriguant l'ensemble du campus (le site sera

également relié au nord de la cour Gribeauval avec le 13, rue de l'Université occupé par Sciences Po depuis le départ de l'E.N.A.). Une grande faille orientée est-ouest et accessible par un escalier droit ouvrant au rez-de-chaussée sera créée dans la cour Treuille de Beaulieu afin de permettre l'éclairage en sous-sol de locaux d'enseignement (école de journalisme). Dans la cour Gribeauval, le bâtiment central sera démoli pour faire place à un large patio central descendant en gradins jusqu'au sous-sol d'un nouveau bâtiment construit dans la partie nord de la cour. Élevé de deux étages, conçu pour être transparent, il renfermera au rez-de-chaussée une cafétéria. Les espaces sous la cour Gribeauval, accessibles à partir du patio, accueilleront principalement la bibliothèque du campus et prendront le jour à travers des verrières installées au pied des bâtiments existants. L'accès principal au site sera maintenu à partir de la place Saint-Thomas d'Aquin, la porte métallique actuelle étant remplacée par une double porte vitrée monumentale. Ce portail



Vue actuelle de la cour Sébastopol.



Vue actuelle de la cour de Gribeauval.



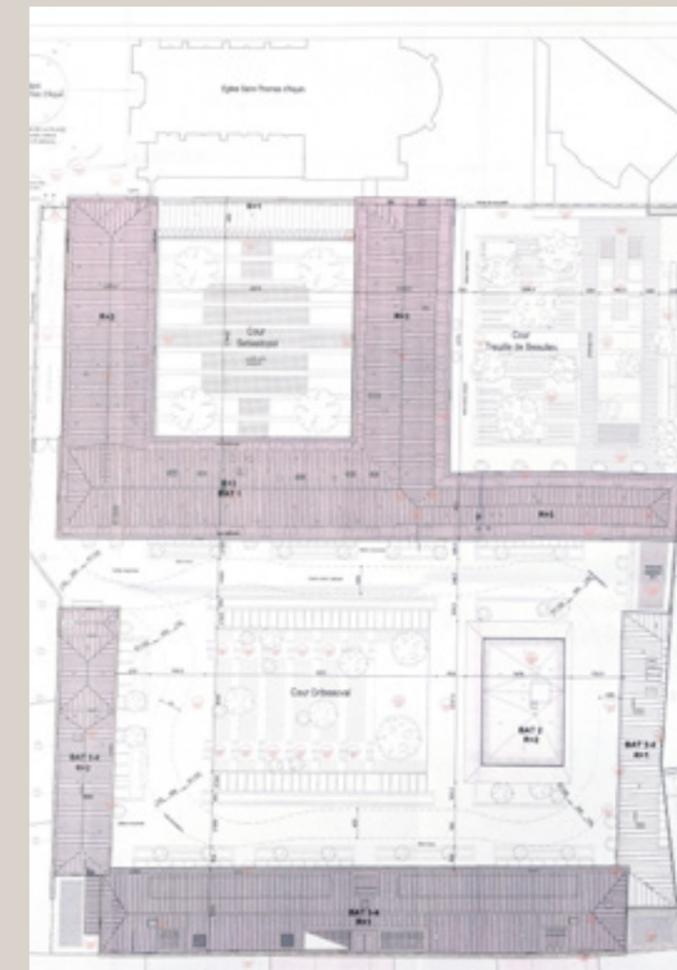
Vue actuelle de la cour Treuille de Beaulieu.



Vue actuelle du bâtiment, construit en 1924 dans la cour de Gribeauval, dont la démolition est demandée.



Plan masse, état existant (© Wilmotte & associés).



Plan masse, état projeté (© Wilmotte & associés).

d'entrée ouvrira sur l'actuelle allée privée implantée en limite de propriété (ancien couloir de l'Artillerie), qui sera mise à niveau pour rejoindre, à gauche, le hall d'accueil de l'école au rez-de-chaussée du bâtiment sud de l'ancien cloître.

DISCUSSION

Un membre s'interroge sur la constructibilité des cours et la faisabilité juridique des creusements prévus dans le projet, étant donné la protection de la parcelle au titre du P.S.M.V. Pour répondre à ces interrogations, le directeur de l'Urbanisme informe les membres de la conformité du projet avec le règlement du P.S.M.V. Un autre membre s'étonne de la transformation des baies de façade des bâtiments bordant la cour Gribeauval et regrette l'incongruité de leur dessin par rapport à l'architecture existante. Un membre critique la banalité de la construction nouvelle, qui ne tient aucun compte des bâtiments actuels. Le peu de place accordé au végétal dans le projet est également regretté.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation de l'hôtel de l'Artillerie en campus universitaire.

La Commission, après avoir pris connaissance des travaux envisagés, demande que le projet soit revu en ce qui concerne certaines des transformations apportées dans la cour Gribeauval. Elle juge inapproprié l'ajout de deux files continues de lucarnes sur le bâtiment Est, qui mettrait fin à l'unité de composition des toitures de la cour. Elle regrette par ailleurs l'émergence au même endroit d'une nouvelle construction d'une assez grande banalité, alors que la cour sera opportunément libérée grâce à la démolition du bâtiment central construit dans les années 1930.

SOURCES

- GRAHAL, *Hôtel de l'Artillerie. Assistance architecturale et patrimoniale*, décembre 2015.

[12, RUE DE POITIERS (07^E ARR.)]

Nouveau réaménagement de la Maison des polytechniciens

Pétitionnaire : M. BEGON-LOUPS Jean-Pierre
SA MAISON DES POLYTECHNICIENS

PC 075 107 18 V 0008

Dossier déposé le 15/03/2018

Fin du délai d'instruction : 15/08/2018

« Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments à usage d'habitation, de commerce et de bureau, réaménagement des combles avec démolition de la toiture sur rue, ravalement des façades sur l'ensemble des bâtiments, création d'un ascenseur sur le bâtiment sur rue, mise aux normes de la sécurité incendie avec création d'issues de secours complémentaires dans le bâtiment principal.

Surface créée : 40 m² ; surface du terrain : 1 792 m². »

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : la pièce, ancien cabinet, comprenant un plafond peint du début du XVIII^e siècle, située dans l'immeuble, selon le plan annexé à l'arrêté (classement par arrêté du 19 novembre 2014).

- Bâtiment protégé au titre du P.S.M.V. du 7^e arrondissement : immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type A (gris foncé). Immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou démoli (gris clair).

PRÉSENTATION

La Maison des Polytechniciens occupe, depuis 1930,



Coupe longitudinale sur la cour Gribeauval (© Wilmotte & associés).



Extrait du P.L.U.



Plan annexé à l'acte de vente de 1801 (Archives nationales).



Vue d'insertion de l'entrée projetée sur la place Saint-Thomas-d'Aquin (© Wilmotte & associés).



Vue d'insertion du projet sur la cour Gribeauval (© Wilmotte & associés).



Extrait du cadastre de Paris par îlot (1810-1836).



Détail de la façade sur rue.

l'ancien hôtel de Poulpry qui faisait partie, à l'origine, d'une propriété constituée vers 1700 par François Durret, président du Grand Conseil, à l'angle des rues de Poitiers et de l'Université. L'aménagement du site fut confié à l'architecte Jean-Baptiste Prédot (1700-1703). L'accès se faisait par un corps de bâtiment élevé sur la rue de l'Université (actuel n° 70-70bis) et, en raison de la forme de la parcelle, la cour fut établie parallèlement à la construction. Elle desservait, au nord, le corps de logis principal et, à l'est, la basse-cour et les communs, implantés à l'angle des deux rues. Le jardin était ouvert sur la rue de Poitiers (actuel n° 12) et était relié au bâtiment principal, en fond de parcelle, ainsi qu'à la grande cour et aux communs. L'ensemble fut acquis en 1705 par Louis Béchameil, marquis de Nointel, ancien intendant de Bretagne et conseiller d'État ordinaire qui laissera son nom à l'Hôtel après l'avoir considérablement développé en cœur d'îlot. Un second jardin fut créé à l'ouest et plusieurs extensions furent ajoutées au corps de logis

principal. Le marquis fit également élever, dès 1707, un second hôtel indépendant du premier, au n° 72, rue de l'Université. Le décor peint d'un petit cabinet fut commandé par son épouse, en 1713, à Watteau, qui travaillait alors chez Claude Audran (le plafond, seul élément toujours en place, a été inscrit, en 2014, sur l'inventaire des Monuments historiques). L'hôtel prit ultérieurement le nom de Chauvelin, président du Parlement, qui occupa le bâtiment avec son épouse, jusqu'en 1766. À cette date, la propriété fut acquise par l'épouse du lieutenant général des Armées, Louis-Marie Poulpry.

Saisi pendant la Révolution, l'hôtel a été ensuite le siège de la mairie de l'ancien X^e arrondissement avant d'être restitué à la marquise de Poulpry. Lors d'une nouvelle vente, la propriété a été scindée en deux, la parcelle prenant alors sa forme actuelle. Le corps de logis principal est depuis relié uniquement à la rue de Poitiers (actuel n° 12) et n'a plus d'accès ni de dépendance sur la rue de l'Université. Un petit corps de bâtiment a été alors

construit en bordure de la rue de Poitiers, avec deux ailes en retour. L'hôtel particulier, réaménagé, a désormais une typologie traditionnelle entre cour et jardin. L'escalier et l'entrée d'honneur du corps principal ont été transférés dans la partie gauche du bâtiment. En 1818, le baron Louis-Nicolas Dubaret entre en possession de l'hôtel, mais en loue, dès 1823, le corps principal à l'Académie royale de médecine. Il garde pour lui le petit bâtiment sur rue et se réserve la possibilité de le faire surélever. C'est donc autour de cette date que les combles ont été remaniés, à l'exception de la partie centrale située au-dessus du passage sous porche. Entre 1843 et 1864, l'hôtel de Poulpry est la propriété de la comtesse de la Béraudière, puis de son fils. C'est à eux qu'est attribuée l'installation de la plupart des décors néo-XVIII^e siècle de la demeure, remarqués en 2002 par l'inspecteur général des Monuments historiques qui plaide alors en faveur d'une inscription complète du bâtiment.

La Maison des Polytechniciens a, depuis l'acquisition de

l'hôtel, fait conduire d'importantes campagnes de réaménagements. Un escalier de secours a été créé dans l'aile à droite de la cour et, plus récemment, des ascenseurs et cabinets ont été installés dans les différents corps de logis. Pour autant, certaines pièces et distributions ont été préservées.

Le projet actuel de réhabilitation intéresse plus particulièrement le corps de bâtiment ouvrant sur la rue de Poitiers. Pour augmenter le confort du dernier niveau et gagner de la surface, la partie avant de la toiture serait redressée et des lucarnes créées. Un étage carré serait construit à l'arrière, au-dessus du porche. Des travaux d'accessibilité seraient réalisés au rez-de-chaussée (mise en place d'un élévateur PMR), nécessitant le percement de murs porteurs et la dépose d'allèges. Le ravalement de l'ensemble des façades de tous les corps de bâtiments s'accompagnerait du remplacement des menuiseries, pour certaines d'origine.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle du revers du bâtiment sur rue.



Vue actuelle du corps de bâtiment principal.



Vue du plafond peint par Watteau.



Vue actuelle de la partie de toiture qui serait surélevée.



Vue actuelle de la charpente qui serait déposée.

DISCUSSION

Un membre regrette le traitement des lucarnes créées sur le corps de bâtiment principal qu'il juge trop larges et souhaiterait qu'elles soient alignées sur celles des niveaux inférieurs. Un autre s'étonne que le brisis créé soit inscrit dans un plan vertical, alors que la règle voudrait qu'il présente une inclinaison même légère. La Commission demande que le projet tienne compte de ces observations.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation d'un ensemble de bâtiments renfermant la maison des polytechniciens.

La Commission, après avoir pris connaissance des modifications envisagées par l'occupant, demande que la pente du brisis créé sur la rue au dernier niveau du bâti-

ment prenne l'angle de rigueur et ne s'inscrive pas dans le prolongement de la verticale de façade. Elle souhaite par ailleurs que les lucarnes installées au même niveau soient alignées sur les baies du dessous et plus étroites en largeur.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : MC/ET/XXVII/777 (1801).

- Michel Borjon, in *Rue de l'Université*, Paris, AAVP, 1987, p. 184-197

- Simone Saint-Girons, *L'Hôtel de Poulpry, maison des polytechniciens*, Paris, La Maison des Polytechniciens, 1963, 39 p.

[9, RUE DU HUIT-MAI-1945 ET 93, BOULEVARD DE STRASBOURG (10^E ARR.)]

Surélévation d'un immeuble Monarchie de Juillet

Pétitionnaire : Mme BANSARD Colette

SARL SOCIÉTÉ HÔTELIÈRE LEROUX

PC 075 110 18 V 0008

Dossier déposé le 21/02/2018

Fin du délai d'instruction : incomplet au 04/06/2018

« Surélévation de la toiture d'un hôtel de tourisme de 6 étages + entresol, sur 1 niveau de sous-sol partiel, sur rue, cour et courette, avec démolitions partielles de murs porteurs pour redistribution intérieure, fermeture de la courette pour implantation d'un ascenseur, démolition de la toiture et d'une partie du plancher du dernier étage pour reconstruction en attique avec balcons au R+5, fermeture de la cour au rez-de-chaussée par une verrière, ravalement des façades sur rue et cour avec remplace-

ment partiel des menuiseries extérieures et modification de la devanture côté rue du 8 mai 1945.

SHON supprimée : 42 m² ; SHON créée : 61 m² ; surface du terrain : 220 m². »

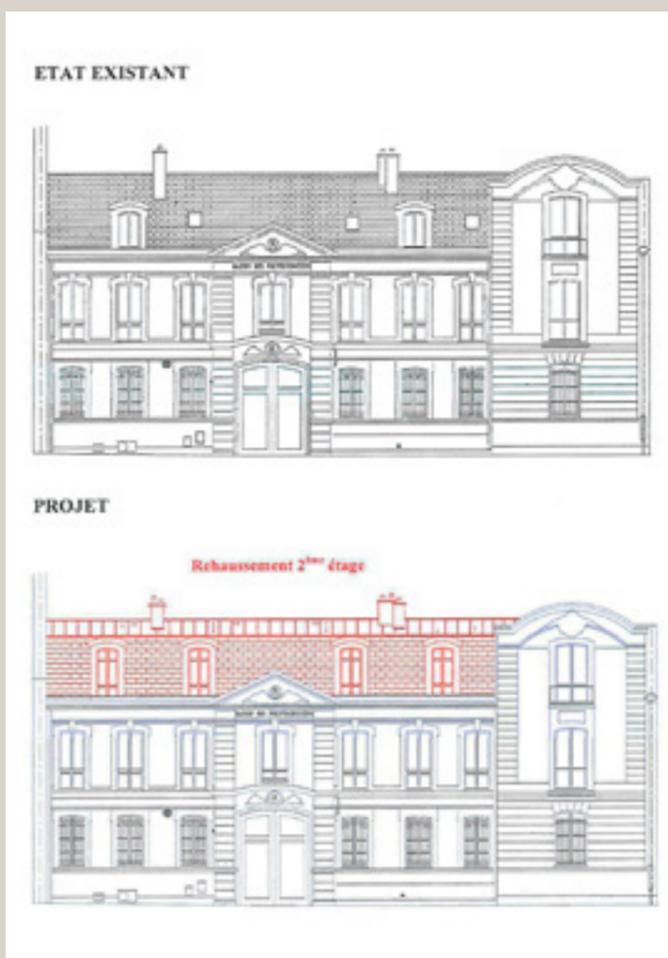
PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation d'un hôtel de tourisme situé à l'angle du boulevard dans le vis-à-vis de la gare de l'Est.

La Commission souligne l'intérêt historique du bâtiment



Élévation de la façade sur rue, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Lagneau architectes).



Élévation de la façade sur cour, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Lagneau architectes).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du bâtiment depuis l'angle de la rue et du boulevard.



Plan de l'expropriation du marché St. Laurent, dessiné par Pierre-François-Nicolas Philippon, 1853 (© BNF).

qui, construit sous la Monarchie de Juillet après le percement de l'actuelle rue du Huit-Mai-1945 (ancienne rue Neuve-de-Chabrol), appartient à un paysage urbain antérieur à la construction de la gare de l'Est et au percement du boulevard de Strasbourg. L'immeuble ayant conservé depuis sa hauteur d'origine, la Commission demande que le projet de surélévation soit abandonné.

PRÉSENTATION

Sur le terrain occupé jusqu'à la Révolution par la foire Saint-Laurent au nord de laquelle s'établira la future gare de l'Est, deux nouvelles voies sont tracées sous la Restauration. La première, rebaptisée dans les années 1960 rue du Huit-Mai-1945, reliait le faubourg Saint-Denis et le faubourg Saint-Martin. Elle prit le nom de rue Neuve Chabrol avant de devenir la rue de Strasbourg en référence à la gare qu'elle longeait. La seconde, percée perpendiculairement à la première, reçut le nom de rue Neuve de Fidélité puis celui de rue du marché Saint-Laurent lorsque fut construit, en 1834, le bâtiment d'où elle

tire son nom et qu'elle côtoyait à gauche. La rue et le marché laissèrent la place, à partir de 1853, au dernier tronçon du boulevard de Strasbourg qui débouche, rue du Huit-Mai 1945, dans l'axe de la gare qu'il dessert.

En 1862, l'hôtel actuel, adressé aujourd'hui au n° 9, occupe depuis 1846 (date citée dans un document de partage ultérieur) l'emplacement correspondant à l'angle gauche du boulevard et de la rue. Il est alors divisé en deux. Un premier corps de bâtiment, double en profondeur, présente 4 fenêtres sur le boulevard et 3 sur la rue. Il comporte 4 étages carré, un 5^e lambrissé et le 6^e sous un comble. Il est couvert en ardoises. Le deuxième, aligné à sa suite sur rue, présente 3 fenêtres de façade et 6 étages semblables au précédent couverts en ardoises. Les deux corps seront réunis avant 1876 pour ne plus former qu'un seul bâtiment, transformé en hôtel en 1883. Les 2 travées de droite, en pierre de taille, moellons et pans de bois ont conservé une corniche à denticules qui s'interrompt ensuite. Cette présence,

comme celle de pans de bois, témoigne d'une date de construction sans doute antérieure à celle de la partie de gauche de l'immeuble, qui pourrait être contemporaine du percement du boulevard.

Le projet, qui est consacré principalement à la mise aux normes de l'hôtel (conservation des deux escaliers anciens mais installation d'un ascenseur adapté aux personnes à mobilité réduite) et à l'amélioration du confort des chambres, propose par ailleurs une modification de la toiture. Un étage carré remplacerait la partie basse du comble. La partie haute, traitée en comble, serait surélevée et présenterait une file de lucarnes non alignées sur des ouvertures des niveaux inférieurs. À ce détail près, la proposition est identique à celle repoussée par la Commission en faisabilité.

DISCUSSION

Les membres estiment que les modifications apportées à la proposition précédemment examinée en faisabilité ne répondent pas à leur demande. Un membre juge par

ailleurs la création d'un balcon au niveau du nouvel étage carré, étrangère à l'architecture du bâtiment existant.

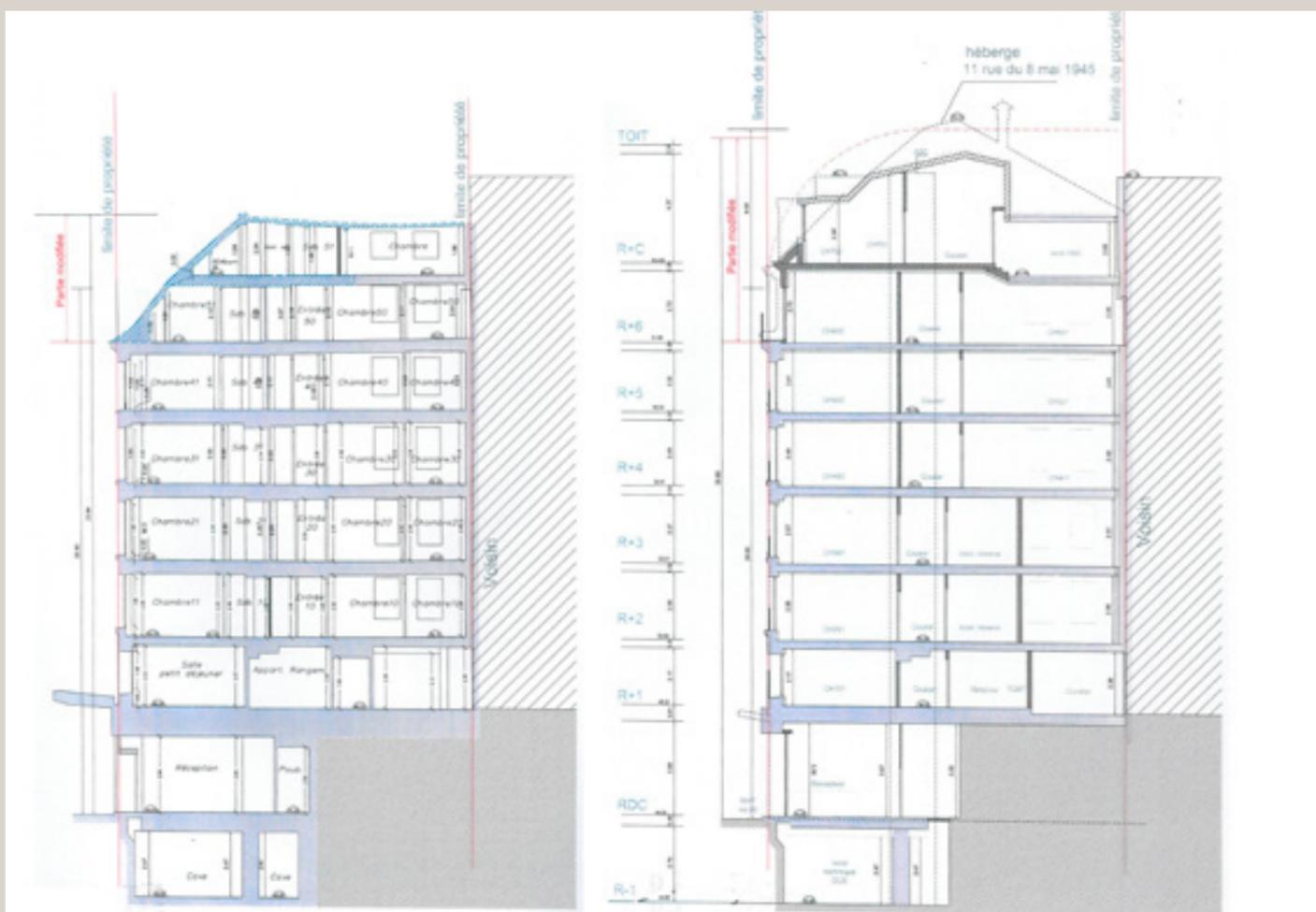
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel de tourisme situé en vis-à-vis de la gare de l'Est.

La Commission, qui avait souligné en faisabilité l'intérêt historique du bâtiment et demandé pour cette raison que le projet de surélévation soit abandonné, confirme son vœu du 24 mai 2017.

SOURCES

- Archives de Paris : 3589W 1136 ; VO¹¹ 3518 ; D³P⁴ 1108 et 1109 ; DQ¹⁸ 621 et 1421.
- Archives nationales : MC/ET/XXXI/1464 (12 juillet 1905) ; MC/ET/XXXI/1617 (21 décembre 1923).



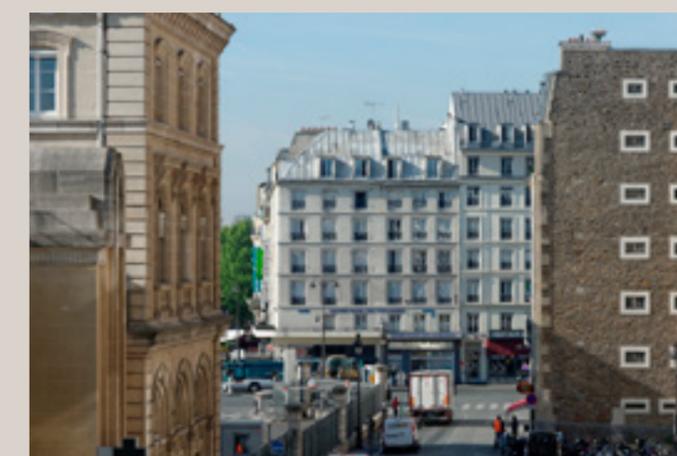
Coupe longitudinale, état existant (à gauche) et état projeté (à droite) (© Maidenberg architecture).



Vue du boulevard et de la rue de Strasbourg au début du XX^e siècle (source : Delcampe).



Vue actuelle de l'immeuble depuis l'angles des deux voies (© Maidenberg Architecture).



Vue actuelle du bâtiment depuis la rue d'Alsace.



Vue d'insertion du projet (© Maidenberg Architecture).

[61, AVENUE LEDRU-ROLLIN (12^E ARR.)]

Surélévation d'un hôtel particulier du XIX^e siècle

Pétitionnaire : Mme CELSO Marie-Pierre

PC 075 112 18 V 0013

Dossier déposé le 27/03/2018

Fin du délai d'instruction : incomplet au 28/05/2018

« Surélévation de deux niveaux d'un bâtiment d'habitation et de commerce avec création de terrasses en toiture.

SHON créée : 132 m² ; surface du terrain : 208,5 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Contemporaine de l'ouverture de la ligne de chemin de

fer de Vincennes, qui, jusqu'à sa fermeture en 1969, reliait la place de la Bastille à la gare de Marles-en-Brie, l'avenue Ledru-Rollin est ouverte, par tronçons successifs, à partir de 1859. L'immeuble du n° 61, situé dans la partie de la voie tracée dans les années 1880 et qui passe sous l'actuel Viaduc des Arts, a été construit en 1899, face à l'église Saint-Antoine-des-Quinze-Vingts, édifice néo-roman bâti au début XX^e siècle par Lucien Roy sur les plans d'Émile Vaudremer.

L'immeuble, d'écriture néo-classique, comporte cinq travées. Légèrement saillante, celle du centre tire sa monumentalité de la présence d'un fronton au sixième étage, qui met en valeur la symétrie de la façade. Les travées latérales sont ornées de lignes de refend et les étages

occupés en logement jusqu'au niveau d'attique au R+5, tandis qu'au R+6, se trouve un grenier sous combles. Le rez-de-chaussée abrite des commerces. L'escalier principal, bien conservé, s'atteint en traversant le vestibule décoré de motifs de fleurs créés par les faïenceries de Choisy-le-Roi, H. Boulenger & Cie.

Le projet prévoit de surélever l'immeuble de deux niveaux après dépose des combles. Le fronton serait conservé mais englobé dans un volume bardé de zinc, qui serait construit sur toute la longueur de la façade, en léger retrait pour permettre la création d'une terrasse. Au R+7, la surélévation couvrirait uniquement les trois travées centrales, les autres étant traitées en terrasse. La circulation verticale entre le R+5 et le R+6, qui se fait actuellement par un escalier de petite dimension, serait déposée. La nouvelle liaison entre ces niveaux serait intégrée à l'arrière dans un volume vitré construit partiellement à l'aplomb sur une maçonnerie hors-oeuvre existante.

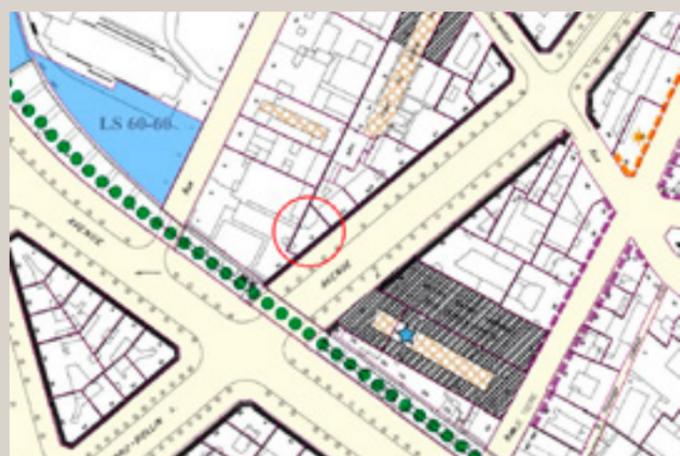
DISCUSSION

Un membre pointe la hauteur de la surélévation qui dépasserait de plus de deux niveaux celle des immeubles voisins. Un autre met en avant l'originalité de l'architecture ornée d'un fronton au sixième étage, qui, transformé par le projet, en deviendrait un simple élément de décor. Au vu des éléments présentés, les membres rejettent la surélévation proposée.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble de la fin du XIX^e siècle qui tire son originalité de la présence en toiture d'un édicule à fronton triangulaire couronnant la travée centrale de l'immeuble.

La Commission s'oppose à cette surélévation dont le point haut dépasserait de plus de deux niveaux le couronnement des immeubles mitoyens. Elle souligne par



Extrait du P.L.U.



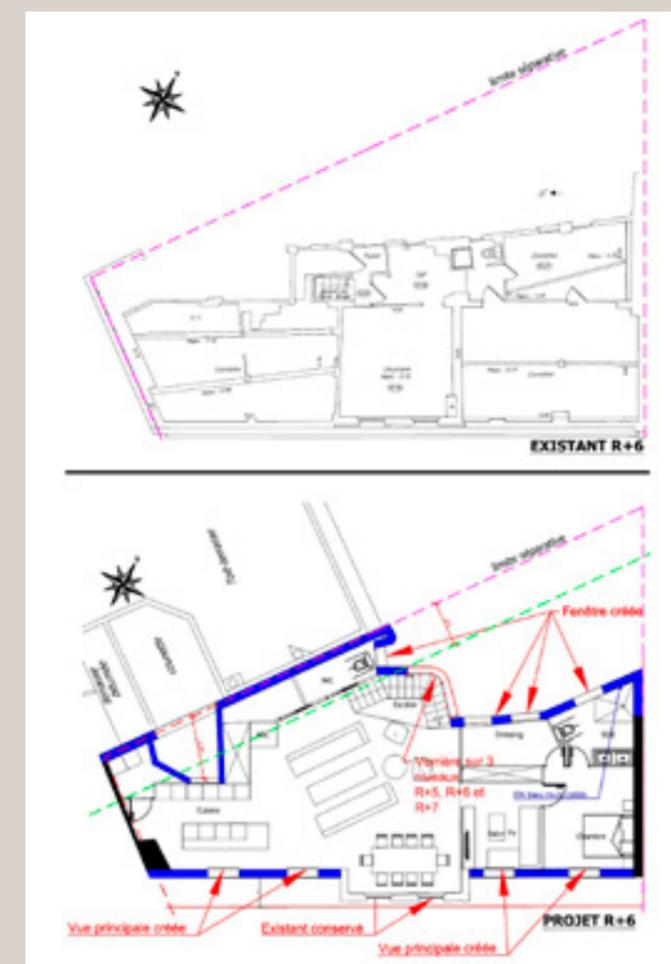
Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle d'un panneau de faïence qui orne le vestibule.



Vue actuelle de l'arrière du fronton au sixième étage.



Plan du 6^e étage, états existant (en haut) et projeté (en bas) (© Mathieu Brisson architecte).

ailleurs que l'émergence de l'ancien fronton, dégagé du nu de la façade de la surélévation alors que la partie arrière de l'édicule serait démolie, aurait dans le paysage de l'avenue un caractère totalement incongru.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ³⁸ 1512 ; 3589W 1317.

- Sébastien Maréchal, *Le 12^e arrondissement. Itinéraires d'histoire et d'architecture*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2000.

[30-30B, RUE COPERNIC (16^E ARR.)]

Nouvelle surélévation d'un hôtel particulier de Passy

Pétitionnaire : M. BOUSQUET Julien – PATRIMONI II

PC 075 116 17 V0077

Dossier déposé le 27/12/2017

Fin du délai d'instruction : 14/10/2018

« Surélévation de 4 niveaux d'un immeuble de bureau et d'habitation (14 logements créés) avec création d'un patio végétalisé

SHON créée : 1346 m² ; SHON supprimée : 401 m². »

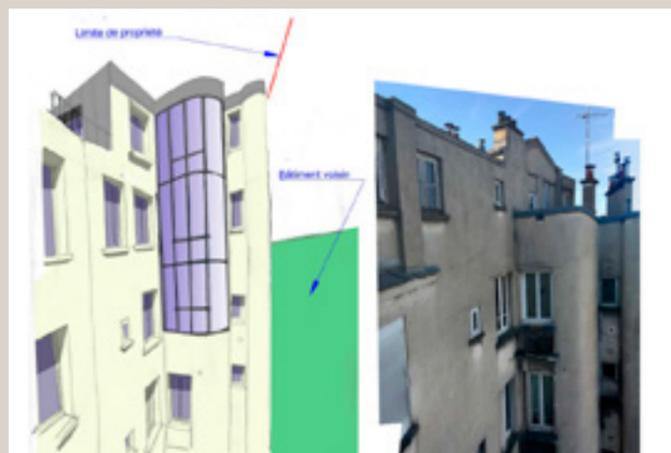
PROTECTION

Aucune protection.

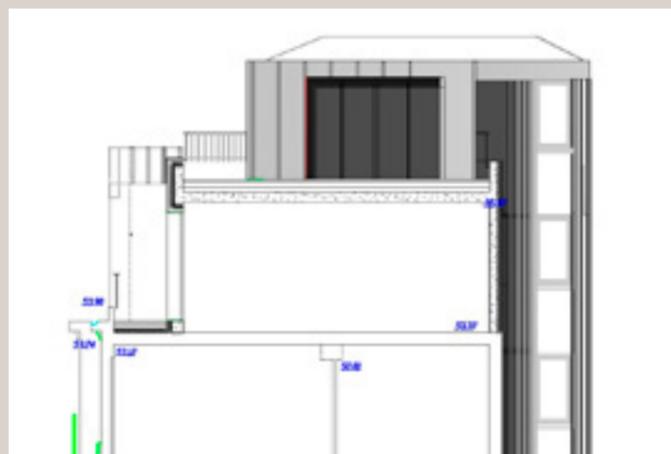
PRÉSENTATION

L'ensemble du 30-30B, rue Copernic est traversant et

offre, au revers, un beau panorama sur les réservoirs de Passy. L'adresse est occupée par un hôtel particulier édifié, en 1882, pour l'actrice du Palais Royal Adèle Grieneisen (dite Crenisse) et son époux Richard Norman, marchand de chevaux, qui fit aménager, dans l'aile droite sur la cour, des écuries. Il est composé d'un étage sur rez-de-chaussée et d'un second niveau mansardé. La façade sur rue a été conçue avec soin dans un style « néo-Louis XIII » mêlant chaînes de refend et jeu chromatique brique et pierre. Sur cour, du côté des réservoirs de Passy, les écuries et les communs ont été traités plus simplement. L'hôtel a évolué en répondant aux besoins des artistes qui ont occupé successivement les lieux. Il a été épaissi sur cour, en 1908, pour Louis Maurice Pierrey (1854-1912),



Vue actuelle sur la façade sur cour (à droite) et vue d'insertion du projet (à gauche) (© Matthieu Brisson architecte).



Coupe longitudinale, état projeté (© Matthieu Brisson architecte).



Vue d'insertion du projet depuis la rue (© Matthieu Brisson architecte).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle depuis les réservoirs de Passy (© fma).



Vue actuelle de la façade sur rue.

peintre orientaliste qui y avait son atelier, avant d'être surélevé en 1949 par l'architecte-décorateur Paul Dupré-Lafon (1900-1971). L'intervention, du côté des réservoirs, a repris la simplicité constructive et esthétique du bâti dix-neuvième. La grande baie orientée au nord, présente du même côté, devait correspondre à l'atelier de Pierrey qui fut transformé, dans les années 1950, en agence d'architecture. Paul Dupré-Lafon a conçu la surélévation sur rue dans un style Art déco. Colonnes de marbre rose et lignes de refends reprennent le jeu chromatique des étages inférieurs dans un style et des matériaux différents. Le jeu des ouvertures a été complexifié par le percement d'une grande baie centrale. Les menuiseries semblent, à ces étages, être, elles aussi, d'origine. Le projet prévoit une reconstruction partielle des bâtiments afin de densifier l'occupation. Les étages surélevés de l'ancien hôtel, seraient démolis au-dessus du R+2 (ils ont été jugés de moins belle facture que les parties basses). Sur le reste de la parcelle, seuls les rez-de-chaus-

sée seraient gardés. Après surélévation de parties conservées, l'immeuble sur rue comporterait 8 niveaux, comme celui implanté du côté des réservoirs (étages construits en gradins à partir du R+3). L'élévation, du côté de la rue Copernic, présenterait un parement de briques visant un « jeu de mimétisme » avec la façade des niveaux dix-neuvième. Côté réservoirs, l'emploi d'un enduit blanc serait reconduit. Le programme mêle logements sociaux et de logements en accession à la propriété.

DISCUSSION

Un membre met en avant la qualité de l'hôtel particulier (jeu de briques et de pierres en façade) et estime que le projet, par l'utilisation massive de la brique et par les proportions du volume ajouté, est en opposition avec l'architecture du bâtiment existant. Un autre s'oppose fermement au principe d'une telle surélévation qu'il juge trop haute par rapport à l'édifice actuel et aux immeubles voisins qui seraient dépassés de plusieurs niveaux.

Quelqu'un défend le même point de vue et regrette le projet de démolition de la surélévation réalisée en 1949 qui présente des qualités architecturales indéniables. Il souhaiterait que soit conservée l'intégralité des niveaux actuels tout en laissant ouverte la possibilité d'une surélévation, mais beaucoup plus modeste.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de nouvelle surélévation d'un hôtel particulier de Passy.

Sans s'opposer au principe d'une surélévation, la Commission demande que la hauteur des nouvelles constructions soit réduite de façon à ne pas supprimer toute différence d'échelle avec les bâtiments mitoyens qui correspondent à une phase plus tardive du lotissement des parcelles le long des réservoirs de Passy. Elle souhaite par ailleurs que soit conservé sur rue le double étage ajouté

au bâtiment d'origine dans les années 1950, qui compose avec le socle ancien un ensemble harmonieux.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ¹⁸ 1744 ; D¹P⁴ 298 ; 3589W 590 ; VO²³ 78 ; VO²¹ 795.

- Bruno Foucart, Jean-Louis Gaillemain, Yves Gastou, *Les décorateurs des années 40*, Éd. Norma, 1998.



Élévation de la façade sur rue, état existant (© fma).



Élévation de la façade sur rue, état projeté (© fma).



Coupes longitudinale et transversale, état existant présentant les zones dont la démolition est envisagée. En pointillés rouges, état projeté (© fma).



Vue d'insertion du projet depuis les réservoirs de Passy (© fma).



Vue d'insertion du projet depuis la rue Copernic (© fma).

[69, RUE DE PRONY (17^E ARR.)]

Surélévation et réaménagement d'une terrasse

Pétitionnaire : Mme HOUDIN Aurélie - M. KIEME Robert

PC 075 117 18 V 0023

Dossier déposé le 05/04/2018

Fin du délai d'instruction : 05/08/2018

« Surélévation partielle d'un étage d'un bâtiment d'habitation de 5 étages après démolition d'édicules d'ascenseur et d'escalier en toiture-terrasse sur rue et cour.

SHON créée : 45 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 21 décembre 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris,

sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel particulier de la plaine Monceau construit par l'architecte Stephen Sauvestre.

La Commission ne s'oppose pas à cette surélévation mais demande qu'elle soit construite en net retrait par rapport au nu de la façade actuelle et que le revêtement du pignon créé par cette nouvelle construction ne marque pas de différence avec la partie ancienne située en dessous. »

PRÉSENTATION

L'édifice situé au 69 rue de Prony est construit en 1878 par Stephen Sauvestre pour le comte et la comtesse de Lallemand. Il est à l'origine élevé sur caves et rez-de-chaussée d'un étage carré et d'un niveau de combles et présente une façade traitée en bichromie brique et pierre.

Cet hôtel particulier est surélevé une première fois de trois niveaux (suite à la démolition des combles) en 1923, et une deuxième en 1954 d'un niveau supplémentaire. Aujourd'hui les 5 niveaux d'habitation sont couronnés d'une toiture terrasse qui comporte un édicule d'ascenseur et un édifice d'accès depuis l'appartement à R+5.

Un premier projet, examiné en CVP de décembre 2017, prévoyait une nouvelle surélévation de l'édifice d'un niveau supplémentaire afin d'agrandir l'appartement du dernier étage. La nouvelle construction, alignée sur rue, adoptait un profil mansardé côté rue et largement vitrée du côté cour. Le vœu, sans s'opposer à la surélévation demandait qu'elle soit en net retrait et que le revêtement du pignon créé ne marque pas de différence avec la partie ancienne au-dessous.

Le nouveau projet place la construction en retrait de 2,70 m par rapport à la façade sur rue de manière à conserver inchangé l'aspect du bâtiment depuis la rue. Un retrait est également prévu vis à vis de la limite parcellaire. La façade

en retour serait percée et ne présenterait pas de pignon.

DISCUSSION

Les membres jugent satisfaisante la nouvelle proposition qui répond au vœu de la commission.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de surélévation en toiture-terrasse d'un hôtel-particulier de la plaine Monceau.

La Commission, considérant que le projet déposé satisfait aux demandes qu'elle a faites en faisabilité touchant l'implantation de la nouvelle construction lève le vœu pris dans la séance du 21 décembre 2017.

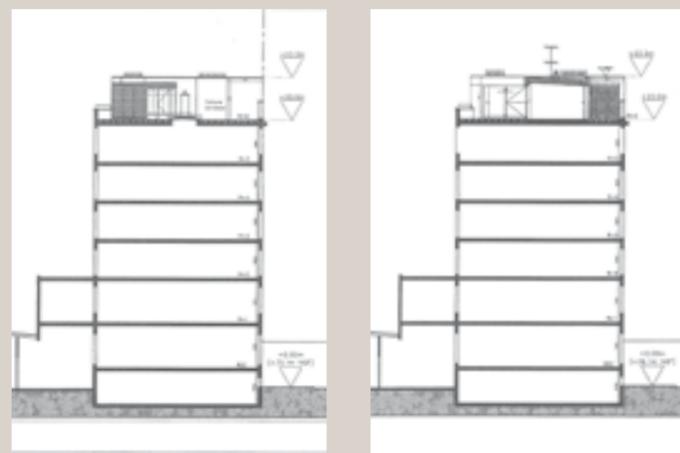
SOURCES

- Archives nationales : MC/ET/XVIII/1673 (25 novembre 1895).

- Archives de Paris : VO¹¹ 2842 ; VO¹¹ 2844 ; DQ¹⁸ 1803 ; 3589W 1867.



Extrait du P.L.U.



Coupe longitudinale, états existant (à gauche) et projeté (à droite) (© Atelier Z Architectes).



Vue actuelle de la façade sur la rue de Prony.



Vue d'insertion de la façade sur la rue de Prony. Projet présenté en décembre 2017 (© Atelier Z Architectes).



Vue d'insertion de la façade sur la rue de Prony. Nouveau projet (© Atelier Z Architectes).

[20, BOULEVARD PASTEUR (15^E ARR.)]

Démolition de deux maisons du XIX^e siècle

Pétitionnaire : M. DUKAN Sacha - SNC DUKAN ET MIARA
PC 075 115 18 V 0011

Dossier déposé le 15/03/2018

Fin du délai d'instruction : incomplet au 07/06/2018

« Construction d'un bâtiment de R+7 avec un niveau de sous-sol à usage de deux commerces à rez-de-chaussée et d'habitation (20 logements créés) après démolition totale d'un bâtiment de R+2 avec un niveau de sous-sol à usage de commerce et d'habitation.

SHON démolie : 80 m² ; SHON créée : 543 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

L'ancienne grande rue (actuelle rue de Vaugirard) abou-
tissait au chemin de ronde de Vaugirard, futur boulevard,
à l'extérieur du mur d'octroi.

À l'angle de la rue et du boulevard (actuel boulevard Pas-
teur) la séquence qui va du n° 18 à l'angle jusqu'au 26,
boulevard Pasteur est constituée de très petites parcelles
portant des constructions basses - R+1 à R+3 - adossées
au haut pignon du 185, rue de Vaugirard (1898).

Le n° 20 semble non bâti sur le cadastre de 1859 mais
présente sa configuration actuelle sur les documents de
1875 : deux maisons l'une, à gauche, élevée d'un étage
sur rez-de-chaussée et l'autre, à droite, élevée sur cave
d'un rez-de-chaussée et deux étages carrés, toutes deux

couvertes de toitures à faible pente, sans décor. Ces
deux maisons ont été réunies à une date indéterminée,
l'entrée commune se faisant à présent par celle de gauche
où subsiste le seul escalier conservé de l'ensemble,
qui dessert deux petits logements. Le commerce a
progressivement occupé le premier étage de la maison
de droite et sa cave.

La démolition complète demandée laisserait place à un
immeuble de 20 logements, élevé de six étages sur rez-
de-chaussée plus un comble brisé. Sa structure de béton
serait revêtue d'un décor de briques grises à l'exception
des deux travées centrales réunies dans un avant-corps
central d'enduit blanc.

La perception de cette séquence, qui témoigne du pay-
sage du boulevard à la fin du XIX^e siècle, est en profond
changement puisque les constructions du n° 24 (XIX^e
siècle) et des n° 26 à 30, (XX^e siècle) boulevard Pasteur
ont été démolies en 2017.

DISCUSSION

Un membre proteste fortement contre ce projet qu'il
juge inadapté au lieu, tant par son volume que par son
dessin de façade. Il souligne que le nouveau bâtiment
viendrait écraser la maison mitoyenne située à l'angle du
boulevard Pasteur et de la rue de Vaugirard. Un autre fait
remarquer que le grand mur pignon aveugle, qui porte
d'anciens murs peints publicitaires et constitue un pan
d'histoire, doit rester visible. Quelqu'un met en avant la
qualité du paysage de la rue et s'oppose à sa disparition.
Un autre membre souhaite rappeler que la Commission,
face à la multiplication de ce type de demandes, se doit
d'œuvrer à la préservation de l'hétérogénéité des formes
architecturales urbaines.

RÉSOLUTION

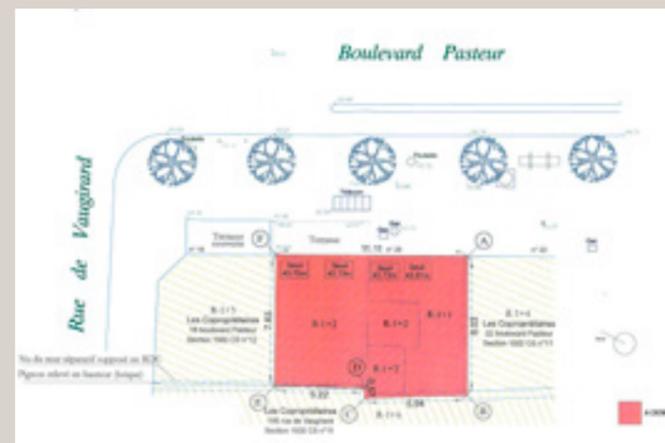
La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à
l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard
Gaudillère, a examiné un projet de démolition de deux



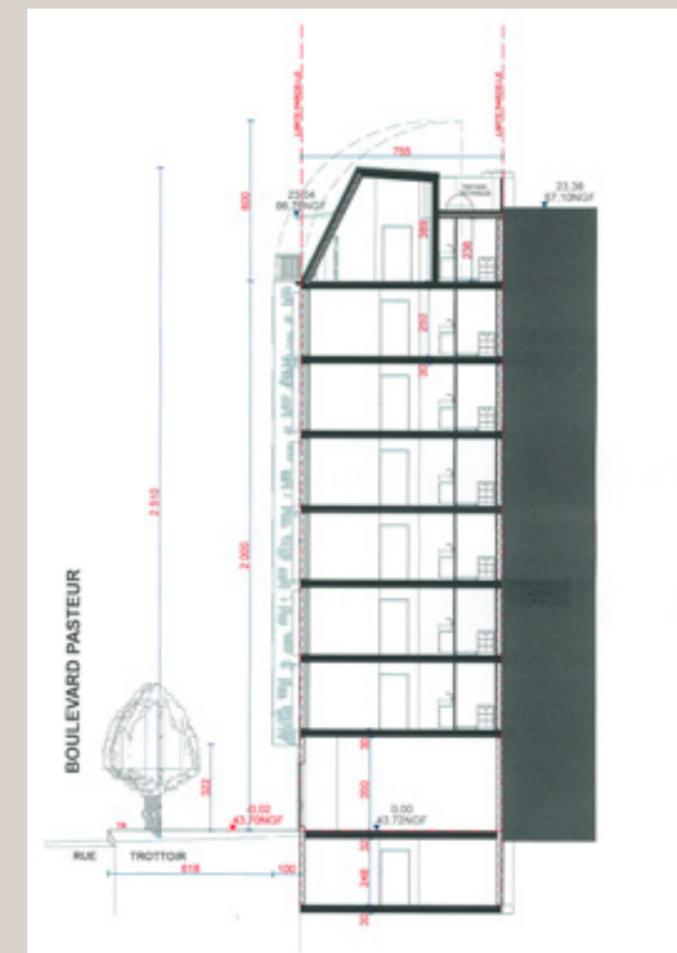
Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur le boulevard Pasteur.



Plan des bâtiments actuels présentant les démolitions projetées (© Studio BOAZ).



Ci-contre : plan projeté des niveaux, du sous-sol aux combles. Ci-des-
sus, coupe du bâtiment projeté (© Studio BOAZ).

maisons du XIX^e siècle pour permettre la construction à leur emplacement d'un immeuble de 7 étages.

La Commission s'oppose fermement à la démolition de ces deux maisons basses de hauteurs inégales dominées par un grand mur pignon aveugle peint d'une inscription ancienne, qui constituent un accident urbain tout à fait remarquable. Elle juge absurde leur remplacement par un immeuble de 7 étages dont le volume écraserait la maison mitoyenne occupant l'angle du boulevard Pasteur et de la rue de Vaugirard, qui témoigne, avec les deux autres, du paysage du boulevard à la fin du XIX^e siècle.

La Commission, très soucieuse que soit préservée la diversité des formes urbaines qui marque Paris, réaffirme sa vigilance face à la multiplication de ce type de projets qui sont un effet de la suppression du COS (Loi Alur du 24 mars 2014) et ont pour conséquence regrettable d'uniformiser le paysage de la capitale.

SOURCES

- Archives de Paris : 1178W 4835 ; 3589W 1731 ; D¹P⁴ 854 ; DQ¹⁸ 1644.

[9, RUE DU HELDER (09^E ARR.)]

Nouvelles transformations d'un immeuble d'origine XVIII^e siècle

Pétitionnaire : Mme LAFFINEUR Séverine
SNC BARINGS VALUE ADD I HELDER SNC
PC 075 109 18 V 0020

Dossier déposé le 11/06/2018

Fin du délai d'instruction : incomplet au 22/06/2018

« Réhabilitation d'un bâtiment à usage de bureau et d'habitation de 5 étages sur un niveau de sous-sol avec surélévation partielle d'un niveau, ravalement de toutes les façades, modification des liaisons verticales, suppression de la loge de gardien à l'entresol, rénovation de la verrière et création d'un ascenseur.

SHON supprimée : 224,2 m² ; SHON créée : 238,8 m² ; surface du terrain : 415 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

L'immeuble et ses différents corps de bâtiment résultent de plusieurs campagnes de travaux débutées peu avant la Révolution française. Un premier bâtiment est construit sur rue en 1785. Large de six travées et desservi par un escalier situé à droite dans le passage cocher, à l'emplacement de l'escalier actuel, il compte un rez-de-chaussée avec entresol, deux étages carrés et un troisième en attique. Côté cour, une aile du côté droit et un troisième bâtiment construit au fond et prenant le jour sur une petite cour située à l'arrière ont été ajoutés



Vue actuelle depuis l'angle du boulevard Pasteur et de la rue de Vaugirard.



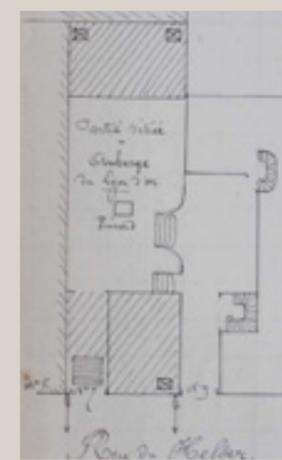
Vue d'insertion du projet (© Studio BOAZ).



Vue 3D du projet depuis le boulevard (© Studio BOAZ).



Extrait du P.L.U.



À gauche, l'hôtel du Helder dans les années 1850 (BnF). À droite, plan du rez-de-chaussée de l'immeuble montrant l'accès intérieur du 7, rue du Helder (vers 1880) (Archives de Paris).



Vue actuelle de la façade sur rue.

après 1788. Aucune de ces constructions ne dépasse alors un seul étage élevé sur rez-de-chaussée et entresol. Vers la fin de la Monarchie de Juillet, la propriété, transformée en hôtel vers 1810, fait à nouveau l'objet de travaux. À l'arrière du logis sur rue qui est alors surélevé d'un étage, l'aile côté nord est reconstruite et reçoit un nouvel escalier. Deux générations plus tard, en 1884, l'immeuble est relié à la propriété voisine dont les étages sont alors convertis en chambres, l'accès au n° 7 se faisant par le n° 9 grâce à une ouverture percée dans le mur mitoyen. L'accès sera refermé en 1896, l'hôtel retrouvant son périmètre d'origine après l'arrivée de la banque russe pour le commerce extérieur dans l'immeuble voisin. Acquis en 1919 par la Bank of London and South America, l'hôtel est alors transformé en agence bancaire. Une nouvelle campagne de travaux se déroule au début des années Vingt qui adapte les bâtiments à leur nouvelle fonction. La verrière construite sur cour en 1906 est maintenue mais son pourtour reçoit une nouvelle orne-

mentation faite de pilastres cannelés en partie supérieure, posés sur de hauts socles, et portant de lourdes consoles. Un grand escalier équipé d'une rampe en fer forgé à motifs de palmes et de grecques, et précédé d'une large baie ouverte, est construit à l'emplacement de l'escalier d'origine. À l'entresol, reliées à la cour couverte par une volée monumentale, les pièces de l'appartement sur rue sont transformées en bureaux pour le directeur de la banque et son secrétariat. Sur rue, la façade de l'ancien hôtel est enrichie par le creusement de lignes de refend, le troisième étage de l'immeuble (mansardé) étant redressé en étage carré et un quatrième couvert d'une terrasse, construit au-dessus en remplacement de l'ancien comble. L'immeuble actuel a conservé la plupart des dispositions et ornements des premières décennies du XX^e siècle. Le projet de restructuration vise à prolonger l'occupation en bureaux, les plateaux des différents niveaux étant pour cela décloisonnés. Les circulations verticales seront

revues mais l'escalier principal conservé. En revanche, celui présent à l'intersection des deux ailes et qui constitue, avec la verrière, un des principaux vestiges de l'occupation du lieu en hôtel serait démolie au profit d'un nouvel escalier construit dans le bâtiment arrière, afin de répondre « aux besoins de flexibilité du programme de bureaux ». Plusieurs autres interventions sont prévues comme la création d'un second dégagement sur rue qui modifierait une des baies du rez-de-chaussée bas sur la rue et l'encloisonnement des escaliers qui aurait pour conséquence l'implantation d'un sas vitré au droit du débouché de l'escalier principal dans le passage cocher, qui transformera la perception de la séquence d'entrée. Tous les châssis vitrés seront par ailleurs remplacés pour offrir une meilleure isolation thermique et acoustique. Le projet prévoit enfin la réalisation en toiture terrasse d'une construction d'un seul niveau, à structure métallique, entièrement vitrée et couverte en zinc.

DISCUSSION

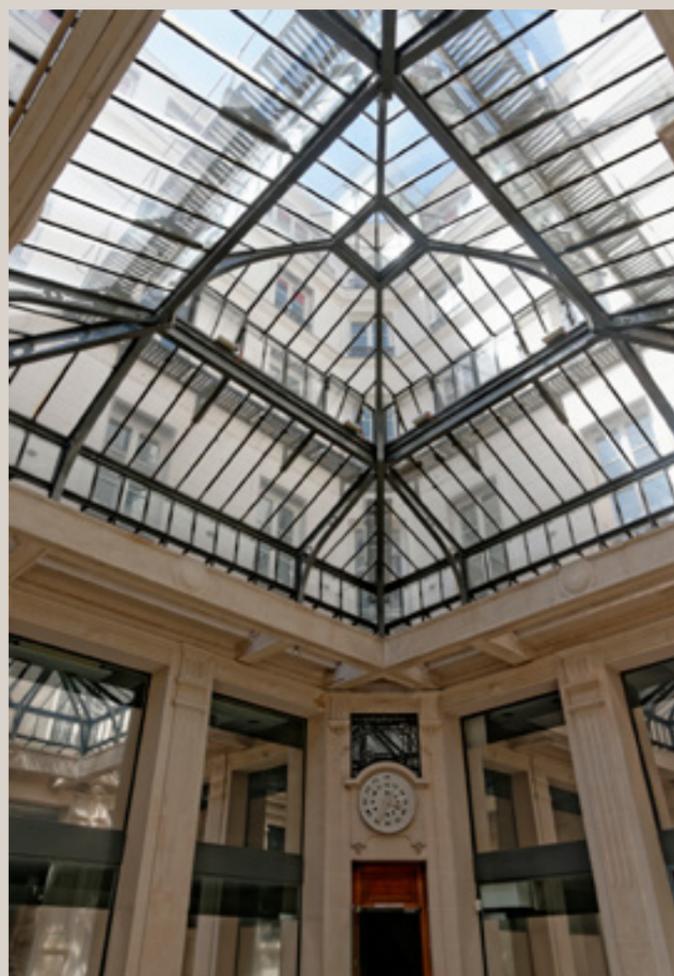
Les membres ne font pas d'observation sur le projet.

RÉSOLUTION

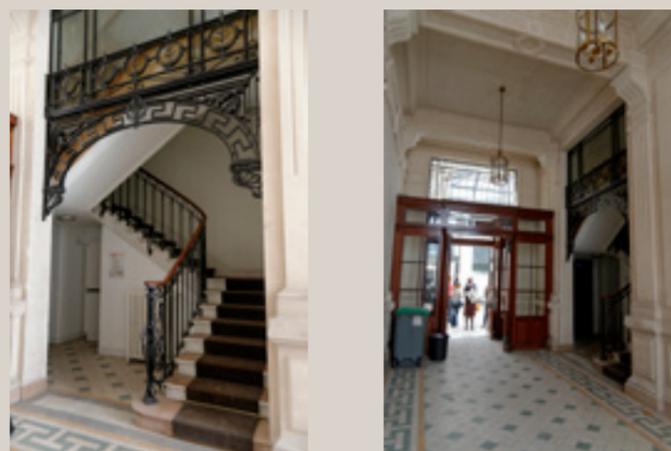
Aucune résolution.

SOURCES

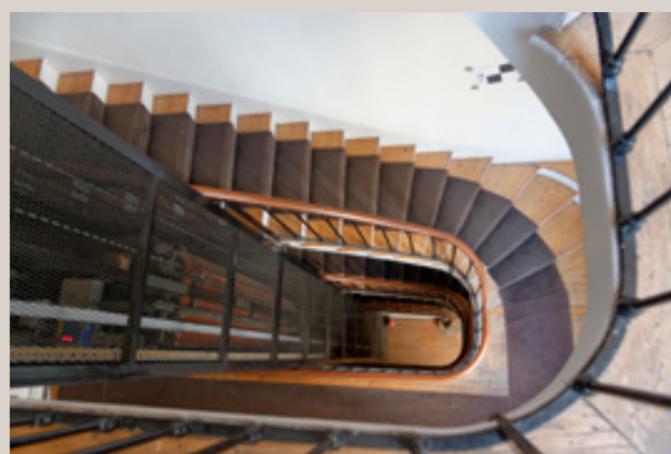
- RÉA, *Immeuble Helder. 9, rue du Helder 75009 Paris. Étude historique et architecturale*, janvier 2018.



Vue actuelle de la cour intérieure sous verrière.



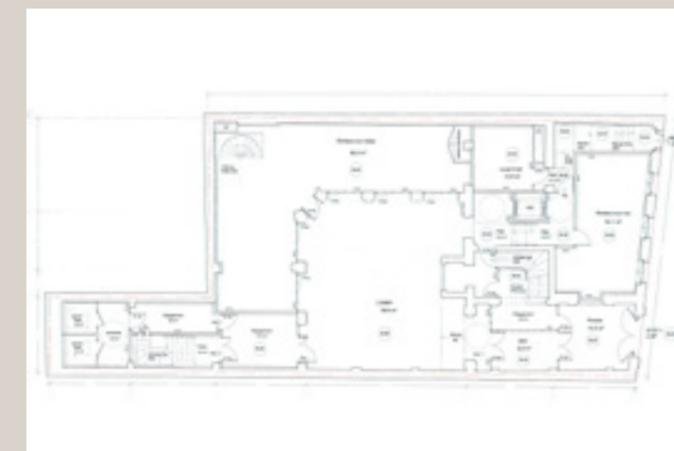
Vues actuelles de l'escalier principal (à gauche) et du hall d'entrée (à droite).



Vue actuelle de l'escalier secondaire ajouté sous la Monarchie de Juillet.



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© arc.ame).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© arc.ame).



Vue d'insertion de l'extension créée en toiture (© arc.ame).



Vue d'insertion aérienne du projet (© arc.ame).

[5-7, RUE DES TAILLANDIERS ET 12, PASSAGE DES TAILLANDIERS (11^E ARR.)]

FAISABILITÉ

Transformation d'ateliers construits après 1870

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Remarquable bâtiment d'activité et d'entrepôt à couverture en bois d'allure vers 1900. Huisseries métalliques conservées. »

PRÉSENTATION

Le bâtiment, composé d'un rez-de-chaussée, un entresol et un étage, est organisé en U autour d'une cour centrale. Le rez-de-chaussée est occupé, à l'arrière, par des garages et les étages supérieurs par des plateaux d'ateliers. L'ensemble s'est constitué à partir de 1872, avec la construction d'une petite maison alignée le long du passage, suivie, en 1913, de celle d'un hangar ouvert sur la rue. La structure métallique visible et toujours en place

montre un ouvrage de qualité qui est dû aux frères Rongier, entreprise familiale de métallurgie implantée dans le quartier à la fin du XIX^e siècle. En 1923, le hangar sur rue est fermé par une façade qui englobe aussi la maison du passage. Toutes les élévations figurant dans le permis de construire de 1923 ont été réalisées et sont conservées.

L'adresse a été confiée par la ville à la RIVP dans le cadre d'un bail emphytéotique de 60 ans. Le preneur est chargé de la rénovation, de la mise aux normes et de la mise en location des futurs ateliers qui doivent être maintenus *in situ* en application du P.L.U. Cette mise aux normes nécessitera d'importants travaux auxquels ont été ajoutées des interventions d'ordre pratique ou esthétique.

Les pavés de la cour seront déposés, retailés et remis en place, et le niveau du sol modifié. Les garages du rez-de-chaussée accueilleront de l'artisanat. Les plafonds-planchers et les menuiseries seront entièrement changés et la couverture reprise en fonction des diagnostics à venir puis, recouverte de zinc en remplacement des tuiles actuelles. La passerelle du premier étage sur cour sera maintenue et une seconde sera créée au niveau de l'entresol, dans la hauteur du porche. Pour cette raison, et pour augmenter la hauteur sous plafond de l'entresol, les planchers situés à ce niveau seront déposés et reconstruits à une autre altimétrie. Enfin, la maison édifiée en 1872 le long du passage des Taillandiers sera principalement utilisée pour réorganiser les circulations verticales et horizontales (construction d'un ascenseur desservant l'entresol et le premier niveau).

Cette adresse faisait partie de la liste des demandes de protection formulées à l'issue des études préalables à la mise au point du Plan détaillé d'occupation des sols du

faubourg Saint-Antoine menées au cours des années 1996-1998. Ces protections avaient pour but d'empêcher la démolition d'un patrimoine jugé fragile, tout en incitant à des « améliorations d'aspect » permettant « de retrouver des dispositions architecturales d'origine ».

DISCUSSION

Les membres, à l'unanimité, estiment que le projet présenté se montre respectueux de l'esprit et de l'architecture atypique des lieux.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES

- Archives de Paris : VO¹¹ 3545 ; D¹P⁴ 1112 ; 3589W 2202 ; DQ¹⁸ 1455.



Extrait du P.L.U.



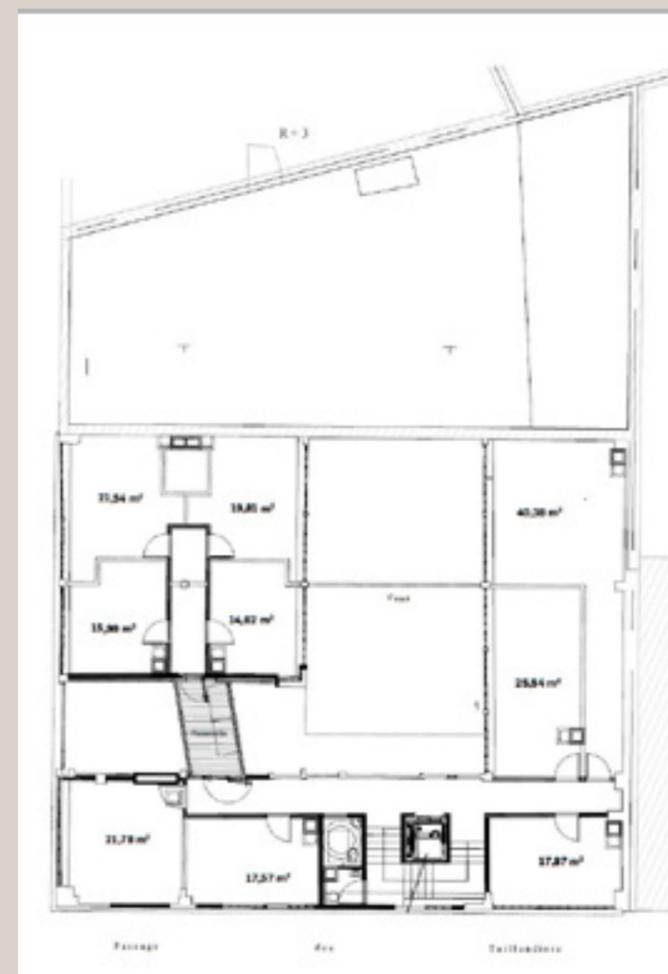
Vue actuelle de la cour centrale.



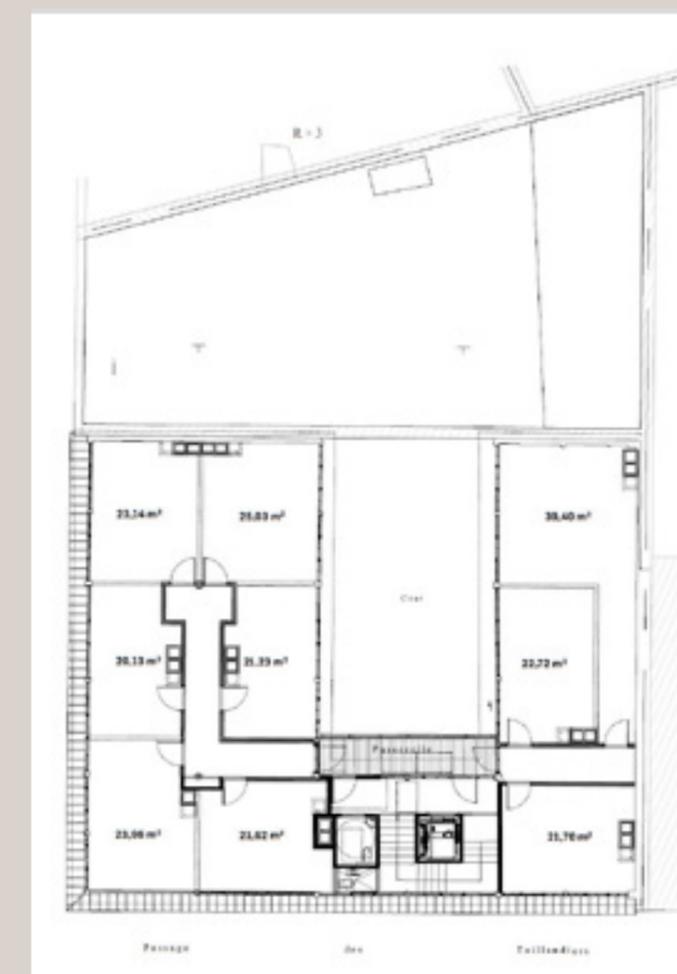
Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle d'un plateau d'atelier.



Plan de l'entresol, état projeté (© E. Vahanian architecte).



Plan du premier étage, état projeté (© E. Vahanian architecte).

[10, RUE DE BUCI (06^E ARR.)]

FAISABILITÉ

Reprise du couverture et des circulations intérieures d'un immeuble protégé

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Immeuble de rapport d'aspect Restauration présentant une façade composée de neuf travées et élevée de trois étages carrés sur entresol et rez-de-chaussée. Garde-corps croisés. Perrières. »

PRÉSENTATION

La parcelle du 10 rue de Buci, à laquelle on accède par un passage cocher donnant sur la cour centrale, comporte deux bâtiments principaux, l'un sur rue, l'autre en fond de cour, reliés entre eux par deux ailes. L'immeuble sur rue est composé, sur un rez-de-chaussée et un entresol, de 3 étages carrés, un étage lambrissé et un dernier sous combles. Le faitage montre trois hauteurs différentes, qui sont celles des trois maisons mitoyennes ensuite réunies

pour former un seul immeuble de 9 travées en façade. Le bâtiment est à usage de logements sauf au rez-de-chaussée où se trouvent des commerces.

Dans la maison de droite se trouvait le jeu de paume du Cheval d'Or qui fut transformé dans les premières années du XVIII^e siècle, sa partie couverte accueillant alors le magasin de la papeterie Jollivet, à l'enseigne « À l'image Notre-Dame ». Dans celle du centre, se trouvait une boutique à l'enseigne de « La belle image » (1620). Plusieurs autres commerces se sont ensuite succédés sur place et la maison est décrite en 1789 comme ayant deux boutiques séparées par un hall d'entrée et trois étages donnant sur la rue, puis une cour et un deuxième bâtiment au fond. La maison de gauche a, pour sa part, accueilli différentes boutiques à partir de la première partie du

XVII^e siècle.

En 1767, 1774 et 1777 la famille Jollivet achète les trois maisons pour constituer une seule propriété qui restera en possession des héritiers jusqu'en 1822. Ceux-ci acceptent comme locataire un autre papetier nommé Cabaret, à l'enseigne « Au Griffon », qui, vers 1793, fusionne avec la papeterie Jollivet (l'entreprise restera à cette adresse jusque dans les années Vingt). En 1790 une imprimerie s'installe dans le bâtiment au fond de la cour. On y imprime le *Journal des Débats de la Société des Amis de la Constitution*, *l'Orateur du peuple* de Fréron et, peut-être clandestinement, *l'Ami du peuple* ou *le Publiciste parisien* de Marat.

La base ancienne du bâtiment n'est perceptible qu'à travers de quelques éléments ponctuels comme l'escalier qui dessert le côté gauche de l'immeuble sur rue ou les toits à forte pente. Les bâtiments ont été en effet très modifiés, vraisemblablement au milieu du XIX^e siècle, lors de la réunion des deux parcelles, puis à nouveau remaniés vers 1860. L'immeuble sur rue n'a, en revanche, pas été affecté par les travaux d'élargissement de la rue de Buci au début

XX^e siècle.

Le projet, concernant les bâtiments sur rue, envisage le rehaussement des combles avec modification des profils existants, pour rendre plus habitables les pièces du dernier étage. Deux nouvelles lucarnes de second rang seraient créées à gauche sur rue, les autres étant déplacées et élargies.

Il est également prévu la réalisation de deux ascenseurs dans les cages d'escaliers, avec la réduction de la largeur des marches pour l'escalier du XIX^e siècle desservant le côté à droite du bâtiment et la démolition et reconstruction de l'escalier du XVIII^e siècle qui dessert la partie à gauche.

DISCUSSION

Un membre fait remarquer que la surélévation serait peu visible de la rue et que le dessin des lucarnes créées et alignées sur les baies des niveaux inférieurs est plutôt habile. Il s'interroge, en revanche, sur la compatibilité du projet avec la protection dont bénéficie l'adresse. En ce



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle des neuf travées qui composent la façade sur rue.



Photographie de la papeterie « Au griffon d'or » en 1900 (© Eugène Atget/Musée Carnavalet/Roger-Viollet).



Vue actuelle de l'escalier XVIII^e siècle.



Vue actuelle de l'escalier XIX^e siècle.



Détail de la charpente du dernier niveau.

qui concerne la modification apportée aux escaliers, les membres demandent que l'un d'entre eux soit conservé dans son état d'origine.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de modification des toitures et des circulations intérieures d'un immeuble ancien composé de trois maisons réunies dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

La Commission accepte le principe du rehaussement des combles tel qu'il lui est soumis, mais demande que le projet de démolition ou de modification des escaliers anciens soit revu afin que l'un d'entre eux, au moins, soit préservé.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ¹⁸ 325 ; DQ¹⁸ 1284 ; D¹P⁴ 169 ; 3589W 291 ; 3995W 13.

- Paul Fromageot, *Études historiques sur le VI^e arrondissement de Paris. La rue de Buci, ses maisons et ses habitants*, Extrait du Bulletin de la Société historique du VI^e arrondissement de Paris, 1904

[19-25, RUE BOISSONADE (14^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU Transformation en logements d'un immeuble d'activités

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Corps de bâtiment principal d'un immeuble prove en béton bouchardé, datant de la fin des années quarante, dont l'implantation, la volumétrie et le traitement architectural des façades sont remarquables (cage d'escalier en façade, modénature, menuiserie métallique). »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 10 juillet 2008 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 10 juillet 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a recommandé à la Commission compétente l'inscription sur la liste des édifices protégés

au titre du PLU : 19-23, rue Boissonade (14^e) : immeuble en béton armé, en forme de proue, daté des années 1950. »

- Séance du 24 mai 2017 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité la transformation en immeuble de logements d'un immeuble en béton armé en forme de proue, daté de la deuxième moitié des années 40.

Après avoir été informée des modalités de choix du projet et rappelé que le bâtiment était protégé au titre du P.L.U., la Commission juge qu'un dialogue avec l'équipe lauréate est nécessaire afin de faire prévaloir la conservation de la cage d'escalier de la proue et celle des menuiseries et



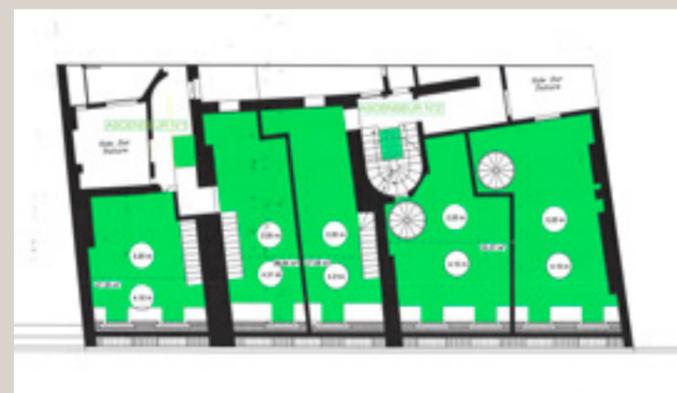
Élévation de la façade sur rue, état existant (© Philippe Bosseau).



Élévation de la façade sur rue, état projeté (© Philippe Bosseau).



Coupes longitudinales (détail) des bâtiments sur rue, états existant et projeté (© Philippe Bosseau).



Plan présentant l'insertion des deux ascenseurs, état projeté (© Philippe Bosseau).



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de l'immeuble depuis la rue Boissonade.



Vue actuelle de l'immeuble depuis la pointe de l'îlot.

serrureries métalliques du rez-de-chaussée, toutes deux citées dans la protection.

PRÉSENTATION

La rue Boissonade est ouverte dans sa configuration actuelle depuis la réunion de deux impasses, l'une depuis le boulevard du Montparnasse l'autre débouchant boulevard Raspail. La réunion de ces deux voies projetée depuis la fin du XIX^e siècle, n'est effective que depuis 1934, après l'acquisition par la Ville d'une bande de terrain retranchée au jardin du couvent des Dames de la Visitation. Cette amputation a déterminé, entre le mur ouest de ce jardin formant un biais et la voie nouvelle, la forme triangulaire d'un délaissé. Cette situation donne au site une grande visibilité, comparable à celle d'une pointe d'îlot. Sur les parcelles aujourd'hui numérotées 19 à 23 - la pointe - est construit, après consolidation des carrières, un premier bâtiment provisoire à usage de magasin et d'ateliers pour une section municipale de génie ci-

vil. Après une brève affectation à la défense passive, l'adresse accueille dans l'immeuble actuel au terme d'un chantier retardé par la guerre (entre 1942 et 1949) les ateliers et bureaux, cette fois définitifs, d'une circonscription technique de voirie. Sur la partie la plus large, numérotée 25, un rez-de-chaussée destiné à un magasin d'approvisionnement est ajouté peu après.

L'ensemble nous parvient en bon état de conservation y compris en ce qui concerne les menuiseries métalliques et les serrureries conservées.

Ses lignes et sa proue spectaculaire, signal sommé d'une « casquette » d'où se déroulent dans un dessin dynamique les rubans des allèges filantes, se rattachent à une esthétique Art déco tardive. Ces caractéristiques, dues à un architecte anonyme mais informé, ont justifié sa protection au titre du PLU.

À l'intérieur, les deux escaliers sont conservés, l'un à l'angle et l'autre dans la proue vitrée, tandis que des bureaux banalisés ont gagné les étages en remplacement

des ateliers.

Dans le cadre d'un programme de logements sociaux, le projet lauréat d'une consultation comporte l'extension en pignon de l'existant, la démolition de l'escalier de l'angle et son remplacement par des pièces de séjour et la disparition de toutes les menuiseries et serrureries. L'architecte des bâtiments de France et le DHAAP avaient attiré l'attention sur cet immeuble en mars 2015, demandant notamment

Le vœu pris par la Commission dans sa séance de mai 2017 demandait que la cage d'escalier de la proue soit conservée ainsi que les menuiseries métalliques des baies du rez-de-chaussée. Ces demandes ayant été satisfaites, le vœu pourrait être levé.

DISCUSSION

Les membres estiment que les modifications apportées au projet répondent aux demandes de la Commission et décident de lever le vœu pris précédemment.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi la transformation en logements d'un immeuble en béton armé en forme de proue daté des années 1950 et protégé au P.L.U.

Les demandes de la Commission qui visaient la conservation de l'escalier de la proue et celle des menuiseries métalliques des baies du rez-de-chaussée ayant été satisfaites, le vœu pris le 24 mai 2017 est levé.

SOURCES

- RÉA, *Immeuble Boissonade, Étude historique et architecturale*, 2017.



Vue actuelle de l'escalier installé dans la proue de l'immeuble.



Vue actuelle de l'escalier principal.



Plan d'un étage courant, projet présenté en mai 2017 (© Jean Bocabeille architecte).



Plan d'un étage courant, nouveau projet (© Jean Bocabeille architecte).



Élévation de la façade sur rue, projet présenté en mai 2017 (© Jean Bocabeille architecte).



Élévation de la façade sur rue, nouveau projet (© Jean Bocabeille architecte).

[33, RUE D'ARTOIS (08^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU

Restructuration lourde d'un ancien immeuble de rapport (1923)

Pétitionnaire : M. Jonathan AZOULAY - SCI 33 ARTOIS

PC 075 108 17 V0047

Dossier déposé le 13/10/2017

Fin du délai d'instruction : 15/05/2018

« Restructuration d'un immeuble de bureaux avec création d'une extension à RDC sur jardin et changement de destination de locaux d'habitation en bureaux à R-1, RDC, entresol, R+5 et R+6.

SHON supprimée : 517 m² ; SHON créée : 518 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 31 janvier 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un ancien immeuble de rapport de l'entre-deux guerres.

La Commission demande que la démolition des circulations verticales existantes soit reconsidérée afin que soient conservés le grand escalier d'origine et la volée tournante réunissant le rez-de-chaussée et l'entresol. Elle s'oppose par ailleurs à l'agrandissement des baies situées de part et d'autre du porche d'entrée, ce qui conduirait à dissocier l'écriture de cette partie de la façade du reste de l'élévation. »

PRÉSENTATION

L'immeuble a été construit en 1923 par l'architecte Paul Farge à la demande d'Evremond de Saint-Alary dont la famille avait fait fortune dans le commerce du sucre au XVIII^e siècle. Le permis fut déposé pour l'établissement d'un immeuble de rapport « formant hôtel particulier », Alary installant, au rez-de-chaussée et à l'entresol sa résidence et ses bureaux, liés à son élevage de chevaux de course.

L'immeuble, établi entre rue et jardin, est élevé, sur un niveau de sous-sol, d'un rez-de-chaussée partiellement entresolé et de six étages (le dernier sous comble). Les travées centrales de la façade sur rue sont en retrait d'alignement. Elles sont précédées de deux petites cours anglaises protégées par une grille et aménagées de part et d'autre d'un édicule hors d'œuvre marquant l'entrée de l'hôtel. Deux avant-corps, plus ornementés que ceux sur rue, ponctuent, côté jardin, les extrémités de la façade. Celui de gauche est prolongé par une aile basse couverte

en terrasse, qui a été construite postérieurement. Le rez-de-chaussée de l'immeuble est occupé sur la moitié de sa profondeur par un grand salon orné d'un plafond peint à programme allégorique d'inspiration vénitienne. Il est longé, côté intérieur, par une galerie de distribution, qui le met en communication avec le hall d'entrée, et prend le jour, sur le jardin, par trois portes-fenêtres cintrées ouvrant sur une terrasse extérieure établie en léger surplomb. Ce grand salon était encadré à l'origine par une salle à manger, aujourd'hui entresolée et, de l'autre côté, par une bibliothèque qui a été transformée en salle de réunion. Les étages supérieurs de l'immeuble présentaient au départ, à la verticale du grand salon, une disposition identique : un salon coupé en deux en partie centrale, flanqué de part et d'autre d'une salle à manger et d'une chambre. Au 5^e étage, le dessus de cheminée d'une des pièces décoré d'une copie d'un tableau de François Boucher montrant la naissance de Vénus, conservé à la Wallace Collection (Londres), a été conservé. Une occupation



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle du jardin.



Vue actuelle de la façade sur la rue d'Artois.



Vue actuelle du grand salon et de son décor.



Vues actuelles de l'escalier reliant le rez-de-chaussée à l'entresol.

en bureaux a pris progressivement la place des appartements à partir des années 1940 sans modifier la distribution ancienne. L'immeuble a conservé tous ses escaliers, dont celui qui, ouvrant à gauche du hall d'entrée, desservait les appartements jusqu'au 5^e étage. L'entresol est, lui, relié au rez-de-chaussée par deux escaliers particuliers situés sous les courettes de ventilation implantées le long des pignons est et ouest.

Le projet prévoit la modification de ces circulations, ce qui entraînerait la démolition de l'escalier principal, remplacé le long du pignon est par un nouvel escalier toute hauteur, et une réorganisation complète de cette partie de l'immeuble. Les autres circulations verticales seraient, elles aussi, démolies (reconstruite pour l'une d'entre elles à l'emplacement de la courette ouest). Une nouvelle volée de marches desservirait le sous-sol qui accueillerait un foyer et une grande salle de réunion éclairée naturellement grâce à la création d'une cour anglaise creusée, après démolition de la terrasse actuelle, au droit

de la façade arrière de l'immeuble. Un nouveau volume serait construit dans le jardin en symétrie de l'aile basse côté est. Le projet prévoit également l'agrandissement des baies encadrant le proche central et la modification de l'écriture de la façade du rez-de-chaussée sur rue. À l'intérieur, certains murs porteurs au droit des locaux côté rue seraient supprimés. Le grand salon, avec ses lambris et son décor peint (plafond et dessus de portes) serait, lui, conservé et restauré.

Le vœu pris par la Commission dans sa séance du 31 janvier 2018 demandait que les principales circulations verticales soient conservées et que les baies situées de part et d'autre du porche d'entrée ne soient pas agrandies. Ces demandes ayant été satisfaites, le vœu pourrait être levé.

DISCUSSION

Les membres jugent que la nouvelle proposition répond

au vœu de la commission.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi la restructuration d'un ancien immeuble de rapport des années 1920.

Les demandes de la Commission qui portaient sur la conservation des escaliers intérieurs d'origine et celle des baies situées de part et d'autre du porche d'entrée ayant été satisfaites, le vœu pris le 31 janvier 2018 est levé.

SOURCES

- RÉA, *Immeuble Artois. Étude historique et architecturale*, septembre 2017.



Vue actuelle de l'escalier principal.



Plan du rez-de-chaussée, projet présenté en janvier 2018 (© Morris & Renaud architectes).



Détail de la façade sur rue, état existant (© Morris & Renaud architectes).



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Morris & Renaud architectes).



Plan du rez-de-chaussée, nouveau projet (© Morris & Renaud architectes).



Vue d'insertion du projet d'agrandissement des baies de part et d'autre du porche. Projet présenté en janvier 2018 (© Morris & Renaud architectes).



Élévation de la façade sur rue, nouveau projet (© Morris & Renaud architectes).

[52, RUE BOISSIÈRE ET 89, RUE LAURISTON (16^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU Nouvelle surélévation d'un immeuble d'angle des années 1880

Pétitionnaire : Mme Sylvie MONTEIL — SARL SMBI

PC 075 116 17 V 0035

Dossier déposé le 26/05/2017.

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet.

« Surélévation d'un niveau d'un bâtiment de 3 étages à usage de bureau du sous-sol au 2ème étage et d'habitation du 3^e au 5^e étage avec changement de destination du local d'habitation à rez-de-chaussée en local de bureau, création d'un accès supplémentaire indépendant, d'une trémie d'escalier du rez-de-chaussée au sous-sol, prolongement de la trémie d'escalier du 4ème au 5ème étage, réaménagement intérieur des bureaux au sous-sol et rez-de-chaussée et des locaux d'habitation du 3^e au 5^e étage. SHON créée : 111 m². »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 11 janvier 2000 : « La Commission du Vieux Paris a formé le vœu que la surélévation projetée du bâtiment sis à l'angle des rues Boissière et Lauriston ne dénature pas cet édifice de style néo-Louis XVI. »

- Séance du 2 mai 2000 : « La Commission du Vieux Paris, après avoir examiné le projet conformément à la demande formée lors de sa séance du 11 janvier 2000, a protesté contre le projet de surélévation de l'immeuble sis 52, rue Boissière, qui dénaturerait le bâtiment. »

- Séance du 19 octobre 2017 : « La Commission du Vieux

Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble d'angle des années 1880.

La commission s'oppose à ce projet, qui, en continuant d'empiler les niveaux au-dessus d'une première surélévation construite en 2000, achèverait de priver l'immeuble de toute cohérence architecturale. Elle marque en même temps sa vigilance face à la multiplication de ces propositions de surélévation qui ont également le plus souvent un impact négatif sur le milieu urbain environnant. »

PRÉSENTATION

En 1878, suite à une donation-partage, Berthe Caroline Dulac, épouse d'Alexandre Jolly, reçoit de ses parents la parcelle située à l'angle de la rue Boissière et de la rue Lauriston. Celle-ci charge immédiatement l'architecte Alfred-Auguste Rousseau (1841-1880) – déjà auteur d'un certain nombre d'immeubles et hôtels dans la

rue Boissière – d'y réaliser un hôtel particulier. Dès l'année suivante, le couple Jolly se sépare de leur bien au profit de Catherine de Portes, épouse du vicomte de Sapinaud. En 1885, la nouvelle propriétaire entreprend la reconstruction de la façade sur la rue Lauriston en vue d'homogénéiser l'ensemble dans un style néoclassique. Le nouveau bâtiment est élevé d'un rez-de-chaussée, de deux étages carrés et d'un troisième mansardé. Un jardin d'hiver a été construit sur une partie de la cour.

L'immeuble connaît divers propriétaires au cours du XX^e siècle mais ne subit aucune modification d'importance. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1999 qu'une nouvelle phase de travaux est entreprise, le propriétaire souhaitant alors surélever l'immeuble d'un étage carré et d'un étage de comble. Le projet fait l'objet d'un premier passage en Commission du Vieux Paris le 11 janvier 2000 et un vœu en faveur d'une surélévation qui ne dénaturerait pas l'édifice est formé. Ce vœu est renouvelé le 2 mai de la même année avant que l'adresse ne fasse l'objet d'un



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle des façades de l'immeuble.



Coupe longitudinale, état existant (à gauche) et projet présenté en octobre 2017 (à droite) (© Arkad Concept).



Coupe longitudinale, nouveau projet (© Arkad Concept).



Vue actuelle de l'édifice dans son environnement.



Détail de la surélévation réalisée en 2000.



Plan de toiture, état existant (à gauche) et projet présenté en octobre 2017 (à droite) (© Arkad Concept).



Plan de toiture, nouveau projet (© Arkad Concept).

troisième passage lors de la séance du 6 juin 2000. Ne soulevant pas d'opposition majeure, la surélévation est autorisée et réalisée, légèrement en retrait, dans un style proche de la façade initiale. Ce dernier niveau est actuellement occupé par un appartement en duplex, il est uniquement desservi par l'ascenseur distribuant également les bureaux occupant les étages inférieurs.

La propriétaire a modifié le projet auquel la Commission s'était opposée en 2017. La surélévation ne comprendrait plus qu'un seul niveau (au lieu de deux), la terrasse haute recevant un traitement végétalisé et sa périphérie des plantations d'ornement. L'enduit de façade serait identique à celui des étages inférieurs (enduit pierre de teinte claire).

DISCUSSION

Les membres estiment que les modifications apportées au projet ne répondent que très superficiellement aux demandes de la Commission et décident de maintenir le

vœu pris précédemment.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un immeuble d'angle des années 1880.

La Commission prend acte de la modification proposée mais rappelle qu'elle s'était opposée à toute surélévation de cet immeuble et renouvelle le vœu pris dans la séance du 19 octobre 2017.

SOURCES

- Archives nationales : MC/ET/IX/1474 (22 août 1879).
- Archives de Paris : D³P⁴ 135 ; DQ¹⁸ 902 et 1728 ; 3589W 244.



Vue d'insertion du projet présenté en octobre 2017, depuis l'angle des deux rues (© Arkad Concept).



Vue actuelle depuis l'angle des deux rues (© Arkad Concept).



Vue d'insertion du nouveau projet, depuis l'angle des deux rues (© Arkad Concept).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Valérie Alonzo, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Claire Germain, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Véronique Milande, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Guillaume Nahon, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Pralraud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Favrole
Daniel Imbert
Sébastien Lailler
Diego Maddalena
Monica Marchese
Pauline Rossi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris